16e ANNÉE — 1867

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

# BULLETIN
## HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Deuxième Série — Deuxième Année

N° 9. 15 Septembre 1867




**PARIS**
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
174, rue de Rivoli (Écrire *franco.*)
**Paris. — Ch. Meyrueis. — Grassart. = Genève. — Cherbuliez.**
**Londres. — Nutt**, 270, Strand. = **Leipzig. — F.-A. Brockhaus.**
**Amsterdam. — Van Bakkenès et Cie. = Bruxelles. — Mouron.**
1867

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

## SOMMAIRE



---

Toute reproduction des *Etudes historiques* insérées dans ce recueil est interdite.

---

**HISTOIRE DE LA RÉFORMATION EN EUROPE** au temps de Calvin, par M. Merle d'Aubigné. Tome IV : Angleterre, Genève, France, Allemagne et Italie. In-8. Prix : 7 fr. 50.

**LA RÉFORME EN ITALIE.** Les Précurseurs. Discours historiques de César Cantù. 1 vol. in-8. Chez Adrien Leclère. Paris, 1867. Prix : 7 fr. 50.

**LE SOMMAIRE DE GUILLAUME FAREL**, réimprimé d'après l'édition de 1534 et précédé d'une introduction par Baum, professeur à Strasbourg. In-12, Genève, 1867. Impr. de Jules Fick.

**L'ÉGLISE ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.** Histoire des relations de l'Eglise et de l'État de 1789 à 1802, par Ed. de Pressensé. Librairie Ch. Meyrueis. 1 vol. in-8. 2[e] édition.

**MADAME L'AMIRALE DE COLIGNY** après la Saint-Barthélemy, par M. le comte Jules Delaborde. In-8. Librairies Meyrueis et Grassart. Prix : 1 fr. 50.

**DEUX ANNÉES DE MISSION A SAINT-PÉTERSBOURG.** Manuscrits, lettres et documents historiques sortis de France en 1789, par M. le comte Hector de La Ferrière. — Chez Aubry. 1 vol. grand in-8°. 1867. Prix : 10 fr.

**SERMONS par ÉDOUARD VERNY**, pasteur de l'Église de la Confession d'Augsbourg, à Paris, précédés d'une notice biographique, et suivis de quelques fragments d'articles et de discours. 1 vol. in-8°. Librairie Grassart. 1867. Prix : 5 fr.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

## ÉTUDES HISTORIQUES

---

### HISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS

#### CHAPITRE VI

CHARENTON SOUS HENRI IV (1606-1610)

DEUXIÈME PARTIE

#### PASTEURS ET PRÉDICATEURS (1)

C'est ici l'apogée de la brillante carrière de Ferrier. Il est temps de se demander quel était cet homme. Il était de haute stature, dit Aymon (II, 49), avait les cheveux noirs et frisés, le teint olivâtre, les narines ouvertes et les lèvres fort grosses. On ne saurait lui refuser une imagination vive et brillante, une élocution facile, entraînante, une voix magnifique, l'élan, la passion, qui emportent les auditeurs; avec cela, une habileté (2), une confiance en soi qui intimidaient ses adversaires,

(1) Voir le *Bulletin* du 15 août.

(2) « M. Le Faucheur, un de nos ministres de Paris..., m'a dit qu'il s'estoit « trouvé à un synode où l'on avoit ordonné à Ferrier de faire une lettre pour le « Roy. Il la lut à l'assemblée, et sa belle voix leur imposa tellement, qu'ils en « furent tous comme ravis; un, entre autres, pria le modérateur qu'on lui laissast « lire en son particulier cette lettre; mais il en fut incontinent désabusé, et en

la larme facile et toujours à sa disposition, en un mot tout ce qui charme la foule. « Il estoit patelin, dit Tallemant, popu« laire et pleuroit à volonté; de sorte qu'il avoit tellement « charmé le peuple qu'il le menoit comme il le vouloit » (III, 480). A tous ces beaux dons, Ferrier joignait un déplorable caractère : « Le génie de Ferrier, dit El. Benoit, étoit « composé de bonnes et de mauvaises qualités, mais les mau« vaises étoient les dominantes, c'est pourquoi elles l'entraî« nèrent dans le précipice, et jamais la fin d'un homme n'a « été si différente de ses commencements. » Vain, ambitieux, avare au dernier point, Ferrier n'était que trop facile à séduire; ajoutez que Cotton avait besoin d'espions et de traîtres qui semassent la désunion dans le parti protestant. Peut-être, Ferrier était-il resté honnête jusqu'à son arrivée à la cour; il ne l'était plus à son départ. 400,000 livres furent distribuées aux membres de l'assemblée de Saumur, qui se ployèrent aux volontés de la cour, et Ferrier, De Lacaze et Mirande en eurent leur part. Quand ils furent retournés à Saumur, Ferrier rendit compte (7 août) de leur mission à la compagnie. « Il le fit de « telle sorte qu'il eût fallu être dépourvu de sens commun, « remarque un contemporain, pour ne pas s'apercevoir de ce « qui n'a été que trop vérifié depuis, c'est-à-dire de sa trahi« son et de son apostasie » (Anquez, 238). Il soutint que l'on devait se contenter de l'Edit de Nantes tel que les parlements l'avaient enregistré ; or, la plupart en avaient effacé plus d'une clause importante. Un nouveau voyage qu'il fit à Paris en 1612 ne laissa plus de doute sur sa prochaine apostasie, et le synode de Privas s'efforça d'en atténuer l'éclat en amoindrissant le personnage suspect (1). La compagnie, lisons-nous dans Aymon, l'exhorte à « donner gloire à Dieu, par la reconnais-

« donna avis aux principaux ; eux le dirent à Ferrier, et luy marquèrent les en« droits. Il reprit la lettre et, l'ayant releue en leur présence, ils furent encore « duppez une seconde fois; enfin, les plus sages s'avisèrent de la corriger sans luy « en rien dire, et on n'y laissa pas une période entière, tant il y avoit eu de choses « à changer » (Tallemant, III, 480).

(1) « Comme on parloit de le déposer, il dit : « Je m'en vais les faire tous pleu« rer. » En effet, il prosna si bien qu'ils pleurèrent tous » (Tallemant, III, 481).

« sance des fautes qu'il a commises dans sa charge de pas-
« teur et de professeur, et dans le maniement de plusieurs au-
« tres affaires, et principalement pour avoir quitté l'Eglise de
« Paris, sans son congé, contre la promesse qu'il avait faite de
« la servir... semblablement pour s'être ingéré dans la recette
« et le maniement des deniers académiques, dont il s'est trouvé
« avoir entre les mains plus qu'il ne lui était dû, la somme de
« 3,103 livres; » elle lui ordonne « d'écrire des lettres satisfac-
« toires à ladite Eglise de Paris et de se vuider les mains de
« ladite somme; » elle lui « défend de se trouver dans les as-
« semblées politiques et générales durant l'espace de six ans,
« et en lui conservant l'honneur de son ministère, ordonne
« qu'il quittera Nismes pour servir l'Eglise de Montélimar »
(I, 413).

Dès que cette sentence fut connue, les Nîmois envoyèrent une députation au synode pour le supplier de leur laisser Ferrier ; sur le refus de l'assemblée, deux des députés s'emportèrent, proférèrent des injures, et dirent qu'ils le garderaient malgré tout. Ses collègues, Suffrein et Chambrun, furent censurés pour avoir pris part à la députation, et lui-même fut déclaré suspendu du ministère, s'il continuait à prêcher à Nîmes ou dans la province. Les séances du synode durèrent du 23 mai au 4 juillet. Ferrier n'en tint pas compte, et le colloque du Lyonnais (23 août) le condamna comme rebelle, en suspendant Suffrein comme fauteur de la rébellion.

Au printemps suivant (1613), le ministre destitué vint à Paris pour y traiter l'affaire de son abjuration. Mais Cotton ne lui offrant point une rémunération suffisante, Ferrier paya d'audace, et fit une hypocrite amende honorable devant le consistoire de Charenton, « reconnaissant la faute qu'il avait « commise en parlant indignement du synode national, et « jurant de ne rechercher aucune autre vocation que celle du « saint ministère, » si le colloque du Lyonnais ne lui en ôtait tous les moyens (Aymon, I, 461).

Quelques jours après, le vent de la faveur ayant tourné,

l'habile jongleur quitta Paris, muni du titre d'assesseur criminel au présidial de Nîmes ; arrivé dans cette ville le 18 juin, il y fut installé le lendemain comme conseiller. Vainement le consistoire le somme de comparaître pour répondre à l'accusation d'avoir déserté sa charge ; on « procéda contre lui par « admonitions publiques, durant trois dimanches, en le nom- « mant expressément et en ajoutant des prières, afin que Dieu « lui donnât l'esprit de repentance. » Tout fut inutile, et le synode provincial dut recourir à l'excommunication finale. Le 13 juillet, on fit « une prière générale extraordinairement, « sur le soir, chose qui portait effroy » (*Bulletin*, XIII, 143), et le lendemain dimanche, au prêche de 8 heures, dans le temple de la Calade, le pasteur Brunier ayant pris pour texte Matth. XVIII, 15-18, exhorta « le peuple à laisser la ven- « geance à Dieu et non aux hommes » et prononça, pendant que Ferrier « chantoit et se rioit » dans sa maison ouverte toute grande, l'horrible formule d'excommunication, qu'on ne saurait assez s'étonner de rencontrer chez des disciples de l'Evangile : « Nous déclarons que ledit M. Jérémie Ferrier est « un homme scandaleux, incorrigible, impénitent, indiscipli- « nable ; et comme tel, après avoir invoqué le nom du Dieu « vivant et vrai, au nom et en la puissance de notre Seigneur « Jésus-Christ, par la conduite du Saint-Esprit et l'autorité de « l'Eglise, nous l'avons jeté et le jetons hors de la compagnie « des fidèles, afin qu'il soit livré à Satan. Nous l'avons re- « tranché et le retranchons de la communion des saints, dé- « clarant qu'il ne doit plus être censé ni réputé pour membre « de Jésus-Christ, ni de son Eglise, mais tenu pour un païen « et péager, pour un prophane et contempteur de Dieu ; c'est « pourquoi nous exhortons les fidèles et leur enjoignons au « nom de notre maître de ne plus converser avec cet enfant « de Bélial, mais de s'en éloigner et séparer, en attendant, si « en quelque manière, ce jugement et cette séparation, à la « destruction de sa chair, pourra sauver son âme, et lui « donner de l'effroi pour cette grande et redoutable journée,

« en laquelle le Seigneur viendra avec les milliers de ses « saints, pour rendre jugement et convaincre les pécheurs de « tous leurs crimes et impiétés, et tous les méchants des des- « seins pernicieux, des mauvaises paroles et des œuvres abo- « minables qu'ils auront commises contre Dieu et contre son « Eglise. Amen.

« Maudit est celui qui fait l'œuvre du Seigneur lâchement. « Amen.

« S'il y a quelqu'un qui n'aime point le Seigneur Jésus- « Christ, qu'il soit anathème, *maranatha*. Amen.

« Viens, Seigneur Jésus, viens. Amen » (Aymon, I, « 463) (1).

Le lendemain, 14 juillet 1613, l'excommunié se rendit au présidial, escorté par quelques archers du prévôt; en le voyant entrer, les conseillers se levèrent et sortirent. Quand il quitta le palais, des enfants le huèrent, la populace l'assaillit à coups de pierres, au cri de : *Judas!* et l'eût mis en pièces, s'il ne s'était réfugié chez le lieutenant principal. La foule courut alors à la maison du traître; un pasteur, qui se trouvait sur les lieux, fit, en pleine rue, une prière destinée à calmer les fureurs; elle fut écoutée avec le plus grand silence, mais elle n'était pas plutôt terminée que la maison fut pillée, saccagée, et les meubles brûlés : telle fut la suite inévitable de la barbare cérémonie accomplie la veille.

Ferrier s'évada pendant la nuit, porta ses plaintes à la cour, puis vendit sa charge et s'établit à Paris. « Là, il ne se fit pas « catholique tout d'abord; il fit bien des cérémonies avant que « d'en venir là, et ne fit point abjuration qu'il ne fust asseuré « d'une grosse pension (2) que le cardinal Du Perron luy fist

(1) Ferrier était, sans doute, un méprisable personnage; cependant nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'il fut traité avec une violence qui donne à penser que les erreurs de l'esprit étaient alors considérées comme plus dangereuses que l'immoralité même la plus grave. En effet, d'après les règles en vigueur, un pasteur, à supposer qu'il fût convaincu d'adultère, devait être déposé, mais non excommunié (Voyez Aymon, II, 370, 371, 415, 416, 524).

(2) Il existe à la Bibliothèque impériale un reçu, daté du 16 décembre 1624, de la pension de 6,000 francs que le roi faisait à Ferrier; il a été reproduit p. 475 du *Bulletin*, vol. IV.

« donner par le clergé. Cependant, comme il estoit fourbe, il « les tenoit toujours en jalousie et entretenoit commerce avec « M. Du Plessis-Mornay » (1), ce qui contribua à faire élever le chiffre de sa pension.

Alors seulement, il réfuta ses thèses sur l'Antechrist (1615); dix ans plus tard, dans le *Catholique d'Etat*, il prit la défense de la politique de Richelieu, devint son favori et se fit nommer secrétaire d'Etat. Il mourut fort peu de temps après, le 26 septembre 1626, « avec un regret extresme de ne pouvoir « jouyr de l'emploi avantageux qui luy estoit destiné, et pour « lequel il avait pris tant de peine » (2).

Sa femme, Isabeau de Guéraud, resta protestante et fut enterrée le 21 janvier 1659 dans le cimetière Saint-Père (3). De ses deux enfants, catholiques comme lui, le fils fut tué en 1638 par des laquais; la « famélique et honteuse lésine » de la fille, Marie, et celle non moins proverbiale de son mari, le lieutenant criminel Tardieu, ont été immortalisées par la 10e satire de Boileau (4). Ce digne couple habitait, dans l'île du Palais, la maison qui fait le coin du quai des Orfévres et de la rue de Harlay; tous deux furent assassinés par des voleurs, le 24 août 1665.

### 4. MICHEL LE FAUCHEUR.

L'élévation du caractère de Le Faucheur forme le plus frappant contraste avec la vénalité de son émule Ferrier; aussi leurs destinées furent-elles on ne peut plus différentes. Michel Le Faucheur naquit à Genève en 1585; à peine âgé de dix-huit ans, il fut reçu au saint ministère par le synode du Vivarais. Entré d'abord au service de l'Eglise de Dijon, il la quitta

(1) Tallemant des Réaux, III, 482.
(2) *Ibid.* 483.
(3) *Bulletin*, IV, 476.
(4) ... Cette soif de l'or qui le brûlait dans l'âme
Le fit enfin songer à choisir une femme;
Et l'honneur dans ce choix ne fut point regardé.
Vers son triste penchant son naturel guidé
Le fit, dans une avare et sordide famille,
Chercher un monstre affreux sous l'habit d'une fille;

pour celle d'Annonay, à laquelle le synode de La Rochelle (1607) l'adjugea définitivement malgré les représentations de celle de Dijon, et malgré les demandes des députés de Charenton, Sedan et Grenoble (Aymon, I, 328). Non-seulement les principales Eglises de France se disputaient cet orateur de vingt-deux ans, mais l'année suivante (1608) l'Eglise de Genève le rappela; cependant cette mesure n'eut pas de suite, vu les fraternelles remontrances que le synode de Saint-Maixent (1609) adressa aux magistrats et aux pasteurs genevois (Aymon, I, 383). C'est à cette époque que nous voyons Le Faucheur monter dans la chaire de Charenton trois fois en moins d'un mois. « Le lundi 12 octobre 1609, dit Lestoile, ceux de la pa-« roisse de Charenton faisoient partout un panégyrique de « l'excellent presche qu'avoit fait le jour de devant, audit « Charenton, un ministre d'Annonay, en Vivaretz, âgé de « vingt-quatre à vingt-cinq ans seulement, nommé Le Fau-« cheur. Il prit son thème sur le passage du Psaume : *J'aime « mon Dieu,* lequel il traita fort gentiment et pathétiquement; « chose propre pour un peuple qui se prend plus par les au-« reilles que par le jugement, si que quand il vint à sa péro-« ration, il tira les larmes des yeux de la pluspart de ceux de « l'assistance, mesme de ceux de M. de Sully, encore que les « compunctions en ceux de sa qualité soient fort rares. Ceux « qui m'en ont parlé sans passion (et entre autres un de mes

Et, sans trop s'enquérir d'où la laide venait,
Il sut, ce fut assez, l'argent qu'on lui donnait.
Rien ne le rebuta, ni sa vue éraillée,
Ni sa masse de chair bizarrement taillée;
Et trois cent mille francs avec elle obtenus
La firent à ses yeux plus belle que Vénus.
. . . . . . . . . . . . . . . .
Il faut voir du logis sortir ce couple illustre;
Il faut voir le mari tout poudreux, tout souillé,
Couvert d'un vieux chapeau de cordon dépouillé,
Et de sa robe, en vain de pièces rajeunie,
A pied dans les ruisseaux traînant l'ignominie.
Mais qui pourrait compter le nombre de haillons,
De pièces, de lambeaux, de sales guenillons,
De chiffons ramassés dans la plus noire ordure,
Dont la femme aux bons jours composait sa parure?...

Guy Patin, II, 107 : « Sa femme qui est une mégère l'a battu et enfermé dans « sa cave : c'est une diablesse pire que la femme de Pilate. » Tallemant dit du mari : « Il a mérité d'être pendu deux ou trois mille fois; il n'y a pas un plus « grand voleur au monde » (III, 485).

« amis qui, ayant envie de me le faire voir, l'avoit amené « chez moi où je n'estois point, ce dont je fus bien marri), « m'ont dit qu'à la vérité son esprit et sa doctrine passoient « bien son âge, et que son hardiesse, éloquence et passion « par-dessus tous ses compagnons, voire les plus anciens et « renommés, promettaient quelque chose de grand et non « vulgaire. J'eusse fort désiré d'ouïr son presche (car je ne « croy en cela à tout esprit), n'eust esté qu'à Paris (tant le « monde y est sot et corrompu) *d'aller en mauvais lieu à « ceux de profession catholique est plus tolérable beaucoup « que d'aller à Charenton.....*

« Le dimanche suivant, poursuit Lestoile, le marquis de « Rosni, fils de M. le duc de Sully, fust marié à Charenton « avec la fille de M. le comte de Créquy, *âgée de neuf à dix « ans seulement* (1). On pensait que ce fust Le Faucheur (ce « jeune ministre qui est tant en bruit) qui y dust faire l'exhor- « tation et le mariage : à raison de quoy y eut grand concours « et affluence de peuple, mesme de catholiques » (*Bulletin*, III, 457).

En 1611, Le Faucheur fut député par le Vivarais à l'assemblée politique de Saumur; en 1612, la même province l'envoya siéger au synode de Privas (2) qui commença les procédures contre Ferrier. L'Eglise de Montpellier y fut censurée « pour « avoir recherché par des moyens obliques et peu convenables « le sieur Le Faucheur pour pasteur, » de même que l'Eglise d'Annonay « pour avoir fait, sur cela, un pacte illicite avec l'Eglise de Montpellier » (Aymon, I, 431). Cettte dernière Eglise obtint pourtant Le Faucheur dès 1612, et il la servit vingt ans, d'après Aymon (II, 526).

(1) Ces mariages d'enfants étaient des abus révoltants qui eussent dû éveiller la sollicitude des consistoires, bien autrement que la question du luxe des vêtements, que les hérésies, la nature de l'Antechrist, la célébration du baptême précédé ou nom d'une prédication, les promesses de mariage faites par *parole de présent ou de futur*, annoncées par le pasteur ou par le lecteur, la distribution de la coupe par la seule main des pasteurs; cependant on traitait gravement tous ces points secondaires.

(2) Il fut encore envoyé par le Bas Languedoc au synode national d'Alais (1620), à celui de Charenton (1623) qui l'élut secrétaire, et à celui de Castres (1626).

Il fut chargé par le synode national de Castres (1626) « d'employer diligemment les beaux talents que Dieu lui avait « donnés à réfuter tous les sophismes dont le cardinal Du Per- « ron avait rempli son gros volume de l'*Eucharistie.* » Nous lisons dans les actes du synode national de Charenton, en 1631 : « Messieurs les théologiens, qui avaient été chargés d'exa- « miner quelques endroits du *Traité de l'Eucharistie*, com- « posé par M. Le Faucheur, rapportèrent à cette assemblée « que cet ouvrage était parfait en son genre et qu'il serait « d'une très-grande utilité au public, et qu'ils y avaient re- « marqué une profonde érudition : c'est pourquoi son très- « digne auteur fut remercié par ce synode de sa diligence et « de son grand zèle pour la gloire de Dieu et pour l'édifi- « cation de son Eglise. Et on ordonna aux sieurs de Croï et « Gigord, pasteurs des Eglises de Montpellier et de Béziers, « de le revoir, afin qu'aussitôt qu'ils l'auraient examiné et « approuvé, on l'imprimât aux frais des Eglises, conformé- « ment à l'intention du synode national de Castres. »

Selon Aymon, Le Faucheur aurait reçu du parlement de Toulouse la défense de prêcher, parce qu'il était étranger, et serait allé à Paris, en 1623, solliciter son rétablissement. C'est, en effet, pendant l'année 1623 que le roi exigea, ou fit semblant d'exiger que la prédication fût interdite à tous les étrangers. En 1631, Le Faucheur était encore pasteur à Montpellier; en 1637, il figure comme pasteur de Charenton. Dans l'intervalle, la prédication lui avait été cette fois bien réellement interdite; Tallemant des Réaux va nous dire pour quel motif :

« Par ambition, le cardinal (de Richelieu) vouloit accom- « moder les religions, et méditoit cela de longue main. Il avoit « déjà corrompu quelques ministres en Languedoc; ceux qui « estoient mariez, avec de l'argent, et ceux qui ne l'estoient « pas, en leur promettant des bénéfices. Il avoit dessein de « faire faire une conférence, et d'y faire desputer ceux qu'il « avait gaignez, qui, donnant les mains, engageroient le

« reste à faire de mesme. En cette intention, il jette les yeux « sur l'abbé de Saint-Cyran, homme de grande réputation et « de grande probité, pour le faire le chef des docteurs qui « disputeraient contre les ministres. Saint-Cyran luy dit qu'il « luy avoit fait beaucoup d'honneur de le croyre digne d'estre « à la teste de tant de gens, mais qu'il estoit obligé en con- « science de luy dire que ce n'estoit point la voye du Saint- « Saint-Esprit; que c'estoit plus tost la voye de la chair et « du sang, et qu'il ne falloit convertir les hérétiques que par « les bons exemples qu'on leur donnera. Le cardinal ne gousta « nullement cette remonstrance, et ce fut la véritable cause « de la prison de Saint-Cyran.

« *En Languedoc, le cardinal envoya querir un des minis- « tres de Montpellier, nommé Le Faucheur*, natif de Genève. « Il le vouloit gaigner à cause de sa réputation; il luy en- « voya 10,000 francs. Ce bonhomme fut fort surpris: — Hé! « pourquoi m'envoyer cela? dit-il à celuy qui le luy appor- « toit. — M. le cardinal, dit cet homme, vous prie de pren- « dre cette somme comme un bienfait de roy. » Le Faucheur « n'y voulut point entendre. Le cardinal le trouva mauvais, « et le pauvre ministre fut interdit fort longtemps (évidem- « ment sous prétexte qu'il était étranger), jusqu'à ce qu'il « eust permission de prescher à Paris » (*Historiettes*, II, 37).

Tallemant des Réaux ne donne pas la date de ce fait si honorable pour Le Faucheur, mais il est facile de la découvrir; il suffit de rapprocher de cette phrase : « En Languedoc, le « cardinal envoya querir un des ministres de Montpellier... » l'assertion d'Aymon : « Le Faucheur servit vingt ans l'Eglise « de Montpellier. » Il y était arrivé en 1612, et il se trouve précisément que dans l'automne de 1632 Richelieu et Louis XIII parcoururent tout le Midi pour mettre fin à la révolte de Monsieur, laquelle coûta la vie à Montmorenci. Le cardinal s'arrêta dans toutes les villes, et notamment à Montpellier (1);

(1) H. Martin, *Hist. de France*, XI, 386.

c'est donc à la fin de septembre 1632 que Le Faucheur eut avec lui l'entrevue racontée par l'auteur des *Historiettes*, et dont on connaît les suites.

L'amour de l'argent avait perdu Ferrier; la loyauté désintéressée de Le Faucheur lui valut une des plus pénibles épreuves qu'un pasteur puisse endurer : une suspension forcée de son ministère qui dura quatre ans. Condamné à se taire par l'omnipotence du cardinal, l'éloquent prédicateur de Montpellier vint à Paris, où il avait deux frères. Il brûlait du désir de remonter en chaire, aussi refusa-t-il une place de professeur en théologie qu'on lui offrait à Lausanne. Une autre place lui était offerte à Genève, quand il écrivit, le 1er mars 1635, à Paul Ferry, pasteur à Metz, une lettre encore inédite, dont nous citerons des fragments, qui le montreront plongé dans une profonde tristesse, et hésitant sur le parti qu'il doit prendre :

« Monsieur et très-honoré frère,

« Vous aurez sujet de trouver estrange ce morne silence « auquel je me suis tenu si longtemps ; c'est que celuy qui « m'est imposé par les adversaires tient mon esprit en un si « grand ennuy qu'il me rend paresseux, mesmes aux devoirs « auxquels je me sens le plus obligé....

« Pour ce qui est de mon estat, il est toujours tel que vous « l'avez vu, mais j'espère de me résoudre dans peu de jours « de la route que j'auray à prendre, en quoy je prie Dieu de « m'adresser par son bon esprit, afin que je puisse servir à sa « gloire et à son Eglise, et jouir enfin de quelque repos et « consolation » (Collection Ferry).

Finalement, Le Faucheur refusa de quitter la France, et il fut heureusement inspiré, car l'année suivante (1636), « un « moine cordelier, qui était grand favori du cardinal de Ri- « chelieu, et qui était de son conseil de cabinet (le Père Jo- « seph, évidemment), le rencontrant par hasard, chés un apo- « ticaire dans la rue de Saint-Jacques, lui demanda son nom. « M. Le Faucheur lui dit qui il était, et les raisons pourquoi

« il était chassé de Montpellier ; le cordelier lui parla en ces « termes : M. Le Faucheur, restés ici, et prêchés à Charenton, « et je vous engage ma parole que le roi ne vous inquiétera « jamais. — Il communiqua à ses frères ce qui lui avait été « dit, qui en firent part ensuite aux anciens de cette Eglise, « lesquels, s'entretenant avec lui le prièrent de prêcher le jour « suivant dans leur temple, ce qu'il fit à la grande satisfac- « tion de toute cette Eglise, où il continua d'exercer son mi- « nistère..... jusqu'à sa mort, » arrivée en 1657 (Aymon, II, 526). Il fut, dit la *France protestante*, enterré le 7 avril dans le cimetière de Charenton, et regretté des catholiques eux-mêmes, dont il avait gagné l'estime par sa probité, son érudition et son talent oratoire. Il n'eût certes pas emporté cette estime, s'il se fût livré à la violente controverse de son collègue Du Moulin.

Outre son *Traité de la Cène*, Le Faucheur a laissé un grand nombre de sermons, dont quelques-uns, et ce n'est pas un mince éloge, supportent encore aujourd'hui la lecture. On nous saura gré de reproduire ici le jugement remarquable qu'a porté Vinet sur le pasteur de Montpellier et de Charenton (*Histoire de la prédication... au XVII<sup>e</sup> siècle*, p. 73 et *passim*) :

« Bien que sa prédication se distinguât par plusieurs traits « de celle de ses contemporains, et que sa réputation fût im- « mense, il ne fit pas école.

« Il est essentiellement prédicateur. Son *Traité de l'action « de l'orateur* montre qu'il a étudié à fond la théorie de son « art ; mais il faut en être averti, car l'art, et c'est un mérite, « ne se montre nulle part chez lui....

« Il y a de la théologie dans les sermons de Le Faucheur, « et beaucoup plus que nous n'en mettrions dans les nôtres ; « mais elle est différente de la théologie de Du Moulin. Les « vérités fondamentales y sont clairement exposées ; mais cer- « taines doctrines, sur lesquelles Du Moulin revient sans « cesse, entre autres celles de l'élection et de l'assurance du

« salut, sont plutôt supposées qu'exposées chez Le Faucheur.
« Depuis Du Moulin, ces deux doctrines tiennent moins de
« place dans la prédication...

« Quant à la nature même des idées et des sentiments qui « composent le fonds de son éloquence, ils sont élevés et « saints comme la Bible où il les puise; mais on oserait dire « qu'il réagit peu sur la vérité, qu'il y mêle peu de sa propre « substance. On est étonné, en lisant un orateur qui a pour- « tant beaucoup d'âme, du peu de détails qu'il offre sur la « vie intérieure. Comme les autres prédicateurs réformés de « cette époque, il est à genoux devant la Bible, et ne veut « pas savoir autre chose que ce qui est écrit. Il dit comme « Archimède : Donnez-moi un point d'appui et je soulèverai « la terre. Cela est infiniment respectable. Toutefois, si l'on « veut donner de la réalité aux injonctions de la morale, si « l'on veut non-seulement nous convaincre, mais nous péné- « trer, il faut nous parler de nous-mêmes en nous parlant de « Dieu, il faut nous révéler à nous-mêmes. Faute de cela, si « opulente que soit la Bible, on en sort non rassasié.... »

### 5. DANIEL CHAMIER.

Le Chamier, qui prêcha plus d'une fois à Charenton, n'est autre que le fameux professeur et savant controversiste, que nous avons vu prendre une part active à la rédaction de l'édit de Nantes, et qui fut tué au siége de Montauban. Son ouvrage le plus remarquable, entrepris à la demande du synode de La Rochelle, est intitulé : *Panstratiæ catholicæ*... Genève, 1626, 4 vol. in-fol.; et la *France protestante* (III, 322) en fait l'éloge suivant : « C'est, sans contredit le système de polémi- « que le plus complet qui existe ; malheureusement la mort « empêcha l'auteur de le terminer..... Une lecture immense, « une étude approfondie des écrits des plus célèbres théolo- « giens anciens et modernes, une activité infatigable à re- « cueillir et à discuter leurs sentiments, une connaissance as- « sez vaste des langues savantes et des antiquités chrétiennes,

« et surtout une habileté peu commune à réfuter d'innom-
« brables objections contre les doctrines de son Eglise, telles
« sont les qualités qui distinguent cet ouvrage et le placent
« hors de ligne. »

Les hommes qui sont trop de leur époque et ne la devancent pas quelque peu ne rencontrent guère d'opposition, mais en revanche ils n'exercent qu'une influence passagère. Ce fut le sort de Chamier et de l'académie de Montauban, mais non celui de l'académie de Saumur.

### 6. JEAN GIGORD.

Nous voyons encore accidentellement à Charenton un savant pasteur de Montpellier, Jean Gigord. Il n'est guère célèbre que par les disputes publiques qu'il soutint à Castres, contre le jésuite Gontier (1599), et contre le père Cotton, à Fontainebleau (1608). Il présida, en 1614, le synode national de Tonneins qui, animé d'un fraternel sentiment de tolérance, fit de vains efforts pour réduire en une seule toutes les confessions de foi des diverses Eglises de la Réforme (1).

### 7. UITENBOGOARD.

Uitenbogoard, qui prêcha aussi à Charenton, était alors aumônier de l'ambassade de Hollande à Paris. C'est un des plus remarquables parmi les pasteurs arminiens hollandais si cruellement persécutés par le synode de Dordrecht.

ATH. COQUEREL fils.

(1) Il mourut à Montpellier, le 2 janvier 1646. Voir : *Les Dernières Paroles de M. Gigord, pasteur à Montpellier*, par Pierre Prunet, étudiant en théologie (III et 64 p.), dans le *Recueil des dernières Heures de MM. Du Plessis, Gigord, Rivet et Du Moulin*. Genève, 1666. In-18.

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

## UNE HÉROÏNE PROTESTANTE

### BLANCHE GAMOND

#### DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

#### 1686-1687

#### III. CAPTIVITÉ A GRENOBLE.

(Suite.)

Et comme on amenoit tous les jours les gens qu'on prenoit sur les frontières, tellement que la prison étoit pleine, nous étions huitante dans la basse-fosse des femmes et filles, outre ceux des chambres, et du civil et des cachots, et ceux de la basse-fosse des hommes, qui étoient plus de soixante (1). Au mois de mars, on vint prendre le nom de celles qui n'avoient pas changé, et le soir, le guichetier vint dire à plusieurs de nos sœurs : « Tenez-vous prêtes, car vous partirez demain. » Alors le geolier s'adressa à la sœur Cassagne et à moy : « Tenez [vous prêtes] vous deux aussy, car vous irez demain à l'hôpital de Grenoble. Et s'il n'étoit que vous êtes jugées à cella, vous iriez avec les autres là où elles vont. » Mais le lendemain nous versâmes beaucoup de larmes, car la séparation de nos chères sœurs nous étoit extrêmement rude; mais de plus c'est que nous ne savions pas où étoit-ce qu'on les alloit mener. Le guichetier vint de bon matin, et leur dit : « N'êtes-vous pas prêtes pour partir? On vous attend; dépêchez-vous. » Je m'approchai du guichetier et luy dis : « Je vous prie, faites-moy sçavoir où l'on va mener ces demoiselles. » Il me dit : « Je ne le sçay pas, mais je ne laisseray pourtant pas de m'informer partout. » Les uns disoient : « On les met dans d'autres prisons; » les autres disoient : « On les mène à Valence aux prisons ou à La Rapine (2). »

(1) Voir la liste citée plus haut des protestants fugitifs, arrêtés et poursuivis devant le Parlement de Grenoble, dans le *Bulletin de la Soc. de l'Hist. du Prot. franç.*, t. VII, p. 135 et suiv.; et t. VIII, p. 297 et suiv.

(2) Nom sous lequel était communément désigné d'Hérapine, directeur de l'hôpital général de Valence. Voy. l'Introduction.

Nous nous séparâmes en nous souhaitant mille bénédictions les unes aux autres, mais non pas sans verser des larmes en abondance; tellement qu'elles partirent le 1er d'avril. Elles étoient vingt-deux, et quatre hommes. Il ne faut pas que j'oublie qu'une de mes intimes amies vint à moy de rechef m'embrasser, et elle mouilloit mon visage de ses larmes en me disant : « Je me suis retournée des degrés pour vous témoigner le regret que j'ay de vous quitter, et vous ne le sçauriez assez croire. » Je luy répondis : « Je vous suivray bientôt; car cette nuit, j'ay veu un raisin en vision, qui n'étoit pas tout meur; mais on choisissoit les grains qui étoient meurs, et on laissoit ceux qui étoient verds, c'est-à-dire que je ne suis pas meure pour aller maintenant avec vous, mais je vous suivray ci-après. »

Or, depuis ce temps-là, je redoublai mes prières et mes vœux les plus ardens vers le ciel, afin qu'il me fortifiât de plus en plus; et toutes les fois que je ployois les genoux devant Dieu à la fin de mes prières, je disois à mon Dieu le plus ardemment : « Ne permets pas que je tombe entre les mains de ces cruels, à La Rapine; mais si tel est ton bon plaisir, et que tu l'aies ordonné dans ton conseil, ô Dieu, augmente-moy ton saint Esprit! Envoye tes saints anges qui me consolent et me fortifient; ne permets pas que je succombe sous la tentation, mais plutôt fais-moy la grâce que je te sois fidelle jusqu'à la mort, afin que j'obtienne la couronne de vie! » Et comme Jésus-Christ nous dit que ce n'est que par jeûnes et oraisons qu'on peut faire sortir les esprits malins, aussi ce n'est que par jeûnes et prières que l'on peut obtenir ce que l'on demande à Dieu; c'étoit là principalement mon occupation. Comme je continuois à mortifier mon corps et à m'affliger journellement, je tombay malade, et j'étois détenue d'une si grande fièvre maligne qu'on croyoit que c'étoit fait de moy. Mais, nonobstant mon mal, je ne laissois pas de m'informer de mes chères sœurs : « Où est-ce, disois-je, qu'on les a menées? » On me répondit : « Nous ne sçavons, et mesmes nous n'avons point appris de leurs nouvelles. — Je me doute fort, disois-je, qu'on ne les aye menées à La Rapine. »

Dans ce temps-là, je receus une lettre de monsieur mon parrain, qui continuoit de m'exhorter à la persévérance et à la patience, quoi qu'il m'arrivât (1); mais l'état où j'étois ne me permit pas de

(1) Dans cette lettre, datée du 3 avril, le digne pasteur Murat écrivait à sa filleule « que le monde ne seroit pas témoin de ses souffrances, que ses ennemis la feroient souffrir en secret, mais que les anges de Dieu le verroient et que Dieu le verroit aussi. » Voir plus loin la lettre adressée par Blanche Gamond au pasteur Murat, le 20 octobre 1687.

luy faire réponse, car j'étois si mal que je ne pouvois point prendre de bouillon.

Gabet, le concierge, et des autres messieurs vinrent de rechef à la basse-fosse prendre le nom de toutes celles qui n'avoient pas changé. Un de ces messieurs étoit de nos amis, quoiqu'il fût papiste; nous le priâmes de nous dire pour quel sujet on venoit prendre si souvent nos noms. Il nous dit qu'il ne le sçavoit pas; mais la sœur Cassagne luy dit: « Monsieur, mais quand vous le sçaurez, vous nous advertirez. — Ouy, dit-il, je vous le feray sçavoir, et si je ne puis pas vous parler, je vous montreray un signal, c'est-à-dire si on vous mène à d'autres prisons ou à La Rapine. Je vous montreray deux marques; une aiguille, qui sera le signal de La Rapine. »

Mais trois jours après, la sœur Cassagne vint me dire, les larmes aux yeux : « On vient de me montrer l'aiguille, c'est-à-dire qu'on va bientôt nous mener à La Rapine. Il est impossible qu'aucune personne échappe de ses mains; il fait mourir de faim, il assomme les personnes à coups de bâton, il les met dans l'eau, il outrage les filles, il fait prendre l'hostie par force, et je ne me sens pas courage de résister à tout cella. Si on veut me faire mourir, je suis prête, de quelle mort que ce soit; mais penser d'aller à La Rapine, il vaut mieux que je change de religion que de m'exposer à de si grands malheurs; car quand j'y seray, je ne pourray l'éviter. » Je luy dis : « Mademoiselle, vous m'annoncez deux tristes nouvelles qui me pénètrent jusques à l'âme; mais quoy, seriez-vous dans le dessein de quitter la vérité et de m'abandonner? Nous avons demeuré une année et deux mois ensemble, et maintenant vous voulez me quitter ! Je vous prie, de la part de Dieu, [de vous souvenir] que si nous venons à succomber, les souffrances que nous avons endurées jusques à présent s'élèveront devant Dieu [contre nous] et nous condamneront. Et il vaudroit mieux pour nous n'avoir jamais connu la vérité que de l'avoir connue; quoy que nous avons commencé par l'esprit, finirons-nous par la chair? Vous avez ouï la lettre que je viens de vous lire, comme monsieur mon parrain nous encourage de souffrir toutes choses, et comme Dieu récompense ceux qui demeurent fermes dans la foy. Au reste, ma chère sœur, fortifions-nous au Seigneur, en la puissance de sa force; soyons revêtues de touttes les armures de Dieu, afin que nous puissions résister contre les embûches du diable, car nous n'avons pas la lutte contre la chair et le sang, mais contre les principautés, contre les puissances, contre les seigneurs du monde,

gouverneurs des ténèbres de ce siècle, contre les malices spirituelles qui sont aux lieux célestes. C'est pourquoi prenons touttes les armures de Dieu, afin que nous puissions résister aux mauvais jours, et ayant tout surmonté, demeurions fermes. Soyons, soyons donc fermes, ayant nos rheins ceints de vérité, et étant revêtues de l'Evangile de paix. Prenons surtout le bouclier de la foy, par lequel nous puissions éteindre tous les dards enflammés du malin; prenons aussy le casque du salut, et l'épée de l'esprit, qui est la parole de Dieu. Prions en touttes sortes de prières et de requêtes en tout temps en esprit, et veillons à cella avec toutte persévérance (1). »

Mais le concierge avec des autres messieurs entrèrent dans la basse-fosse, ce qui rompit notre entretien. Gabet se mit à dire : « Je suis icy de la part de nos seigneurs du parlement pour vous dire que touttes celles qui n'ont pas fait abjuration, on les envoye à La Rapine, et il est impossible que vous puissiez résister entre ses mains. Croyez-moy, changez icy; car, quoique vous changiez [ensuite], vous ne sortirez pas et vous souffrirez beaucoup; car vous serez plus mal que vous n'êtes pas. » Je luy répondis : « Monsieur, si j'ay fait quelque chose qui ne soit pas de faire, faites-moy mourir en une place publique par la main d'un bourreau public, non pas m'envoyer vers un bourreau secret, un homme possédé du diable; si je n'ay rien fait digne de vos menaces, pourquoy me faites-vous ce tort? Toutte la terre apprendra que les messieurs du parlement de Grenoble ont un bourreau secret, à sçavoir La Rapine, qui exerce des cruautés que l'enfer n'[en] a jamais inventées de semblables. » Et comme il ne peut rien obtenir sur moy, il me laissa.

En un moment après, je m'allay mettre au cachot pour faire ma prière, et ensuite pour écrire un billet à mon père et à ma mère, afin qu'ils se tinssent à la porte de la prison, s'ils vouloient me voir; car on devoit bientôt me sortir pour me conduire à La Rapine. Comme j'écrivois, je vis venir deux demoiselles, qui avoient leur visage tout baigné de larmes; et moy, que mes larmes effaçoient tout ce que j'écrivois! Elles me dirent : « Dites-nous votre dessein, nous vous en prions. » Je leur dis : « Mon dessein est de suivre l'agneau de Dieu en quelque part qu'il aille, et j'espère que Dieu sera glorifié en moy soit par la vie, soit par la mort. » Et comme je ne voyois de tous côtés que larmes : les unes avoient promis, les autres combattoient, les autres se déchiroient, [s'] arrachoient les

(1) Ephés. VI, 10-18.

cheveux, je n'entendois que des soupirs, je montai à la galerie. Je vis la sœur Cassagne qui parloit à ma chère mère, mais je ne savois pas que ce feut ma mère, sinon quand la sœur E. feut ôtée de devant moy. Alors je vis ma bonne mère qui se fondoit en larmes; elle me fit signe, et je m'ôtai de là les larmes aux yeux, car de voir ma mère en cet état, cella me crevoit le cœur. Je dis en moy-même: « Que faites-vous, ma chère mère, et pourquoy affligez-vous mon cœur? Je n'ignore pas que plusieurs tribulations m'attendent à Valence chez La Rapine; mais je ne fais cas de rien, et ma vie ne m'est point précieuse, moyennant qu'avec joye j'achève ma course; mais ce qui m'est guain, je le répute m'estre dommage pour l'amour de Christ; voire certes je répute touttes choses m'estre dommage pour l'excellence de la cognoissance de Jésus-Christ mon Seigneur, pour l'amour duquel je me suis privée de touttes ces choses, et je les répute comme fiante, afin que je gagne Christ, et que je sois trouvée en luy ayant non point ma justice, qui est de la loy, mais celle qui est de Dieu par la foy (1). » Un moment après, comme j'étois dans la basse-fosse, Mademoiselle Garsin, la sœur d'un pasteur (2), me dit : « Vous êtes résolue d'aller à La Rapine; je souffrirois bien la roue, mais si on vouloit m'envoyer à La Rapine, je changerois. De vray, il est impossible que vous puissiez résister; il y est bien allé de plus grands esprits que vous, qui n'ont pu résister. » Je luy dis : « Mademoiselle, vous me donnez un méchant conseil; quand vous avez été affligée, je vous ay consolée et fortifiée le mieux qu'il m'a été possible. Je sçay bien que moy-même je ne puis rien ; mais avec Dieu, je puis toutes choses en Christ qui me fortifie. » Et le soir on vint de rechef nous persécuter, tellement que le nombre qui demeura ferme fut réduit en deux filles et moy qui faisois la troisième.

Et le lendemain, ma mère ne manqua pas de venir et m'apporta du linge et plusieurs choses; mais je luy dis : « Je n'ay plus besoin des choses du monde. » Je ne vouleus rien prendre. Comme je voyois qu'elle s'affligeoit extraordinairement, je luy dis : « Pourquoy vous affligez-vous? Puisque Dieu veut me mettre à cette épreuve, sa volonté soit faite! Il est vray que vous vous appuyez sur moy qui suis votre bâton de vieillesse; mais Dieu luy-même le

(1) Actes XX, 24 ; Philip. III, 7-9.

(2) Peut-être de Garcin, pasteur de Nions, qui se réfugia en Hollande, où il vivait en 1686. *Bull.*, t. VII, p. 433. — La liste des protestants fugitifs, ramenés devant le parlement de Grenoble, mentionne plusieurs prisonnières du nom de Garcin. Trois d'entre elles, Susanne, Claudine et Jeanne Garcin, furent, en 1686, condamnées à être rasées, recluses, et à avoir leurs biens confisqués.

sera, et c'est sans doute pour notre bien que Dieu nous afflige, puisque touttes choses aident en bien à ceux qui aiment Dieu. » A même temps on m'appella. Je ne dis pas touttes les persécutions que j'eus à souffrir ce jour-là; car ils furent plus de sept personnes que quand l'une me quittoit, l'autre me prenoit; ils firent tous leurs efforts pour m'empêcher de partir.

Dans ce moment, j'eus une grande tristesse et une grande joye en même temps; c'est Mademoiselle de Leuze, ma chère compagne, que je n'avois pas eu l'honneur de voir depuis qu'on vint la prendre de dessus mon lict pour la mener à la tour Dauphine (et bien qu'elle me toucha, elle n'eut pas le temps de me dire adieu); et sitôt qu'elle me vit, [elle] se jeta sur mon col et nous versâmes des larmes de joye et de tristesse; car, de la voir exposée au même supplice que moy, cella m'affligeoit; mais aussi il m'encourageoit, car je sçavois qu'elle demeureroit ferme en la foy.

Nous étions tous prêts de partir, cinq hommes et quatre filles, Mademoiselle de Leuse, de Montpellier, Mademoiselle Dumas, de la Salle, et Mademoiselle Rançont, d'Anonay, et moy, qui faisois la quatrième. Nous partîmes le 21 may pour aller au bateau; et comme les archers vinrent nous prendre à neuf heures du matin, comme je passai, ma mère accourut pour m'embrasser. Comme elle me tenoit embrassée, les archers luy donnèrent des coups de bâton et l'ôtèrent d'auprès de moy, et, quand j'entrai dans le bateau, un des archers me donna un coup de bâton. J'avois affliction sur affliction; c'est que Dieu s'étoit réservé une petite église dans la basse-fosse, là où nous faisions la prière et nous chantions des pseaumes comme dans un temple, et [je pensais] que cella ne seroit plus; comme en effect on n'osa plus chanter les pseaumes [depuis notre départ], car je n'ay pas manqué de m'[en] informer, ce que j'ay appris avec douleur. Et nous apprîmes avec joye qu'en entrant dans le bateau un de nos frères s'étoit sauvé parmi la foule du monde qui venoit nous voir partir, tellement que nous restâmes en tout huit personnes de la religion.

Le soir étant venu, on nous fit prendre terre; on nous mena dans un logis; on nous mit dans une chambre. Je ne reposai point, d'autant que les archers couchèrent dans notre chambre pour nous garder et que la chandelle ne s'éteint point de toute la nuit. De plus, Mademoiselle de Leuze me racontoit les mauvais traitements qu'on luy avoit faits à la tour Dauphine. Comme les archers dormoient, je déchirois plusieurs lettres que j'avois, de peur que, si on venoit à me les trouver, je ne fusse plus maltraitée et tenue plus

renfermée que mes chères sœurs, ce qui n'auroit pas manqué infailliblement, car quand j'écrivois ou je recevois des lettres, il me falloit prendre touttes les précautions et subtilités imaginables.

Le matin venu, nous partîmes, et dans notre bateau il y avoit plusieurs personnes, outre deux troupes de galériens qui étoient enchaînés, lesquels ne faisoient que blasphémer le saint nom de Dieu, tellement que nous commencions notre supplice. Il y avoit aussy un prêtre qui s'approcha de moy; il me demanda d'où j'étois; il faisoit semblant de me plaindre, me voyant entre les mains des archers. Il entra en dispute avec moy l'espace de deux heures; il fut contraint de me dire que les gens de la religion étoient très-bien instruits. Il me demanda d'où j'étois. Je luy dis : « Pourquoy, Monsieur, me demandez-vous de rechef d'où je suis? Suffit que je vous ay dit que j'étois de la religion. — C'est que je m'en vay à Saint-Paul-Trois-Châteaux pour prendre les ordres et faire un présent d'une caisse pleine de livres à Monseigneur l'évêque de Saint-Paul, et, si je pouvois vous servir, je le fairois avec plaisir. — Monsieur, je vous remercie de vos offres. » Alors le batelier nous dit à tous de prier Dieu à cause d'un méchant endroit qu'il y avoit du danger de nos vies, et qu'autrefois il s'étoit perdu des bateaux au même endroit, ce que nous fîmes; chacun se mit à genoux pour implorer le secours de Dieu. Nous arrivâmes heureusement au port. Quand nous eûmes un peu marché, nous trouvâmes deux capucins qui marchèrent quelques pas avec nous; ils nous quittèrent en nous disant : « Nous allons vers M. de La Rapine vous préparer lieu. »

## IV. L'HÔPITAL DE VALENCE.

Ce fut le 23e may 1687, un jeudi après midi, que nous entrâmes dans l'hôpital général de Valence, conduit par La Rapine. Quand les archers nous eurent mis entre ses mains, ils rendirent un paquet de lettres à La Rapine de la part de Messieurs du parlement de Grenoble. Quand il eut leu ces lettres, il nous fit arranger tous huit devant luy en nous disant : « Voicy des lettres que Messeigneurs du parlement m'ont envoyé, qu'il y a élargissement de ces vingt-deux prisonniers qu'ils m'ont envoyés il n'y a pas longtemps. Elles ont fait leur devoir; si vous en faites de même, vous sortirez bientôt. » A l'instant, il nous fit de grandes douceurs et ensuite de grandes menaces; nonobstant tout cella, il ne peut rien obtenir sur nous. Il fit mettre Mademoiselle de Leuze dans le cachot en luy disant : « Tu auras cent coups de bâton, gueuse! Qu'on luy ôte ses habits

et qu'on en baille des méchans à cette chienne! (1) » Il fit mettre les quatre hommes à la salle des garçons, et nous trois on nous fit passer à la cuisine. Une de mes sœurs me dit : « J'ay grand' soif. » Les servantes de l'hôpital l'entendirent et me dirent : « Quoy! vous parlez icy dedans! Il n'est pas permis dans cette maison, ny de se regarder, quand on est huguenote comme vous êtes. » Et en même temps on vint nous fouiller depuis les pieds jusqu'à la tête. La Rapine nous appella et nous demanda nos noms, et les mit en écrit. Après on nous mena en la salle des filles.

Le soir, on me fit aller à la récréation; et comme je me promenois dans le jardin, la garde qu'on m'avoit donné ne cessoit de me persécuter. Un peu après, elle me dit : « Marchez; n'entendez-vous pas la cloche qui sonne? » Je luy dis : « Où voulez-vous que j'aille? » Elle me dit : « A la chapelle, entendre la prière que M. de La Rapine faira. » Je luy dis : « La prière est bonne partout; je n'y veux pas aller; » et je m'arrêtai d'un pas ferme. Mais à l'instant ils feurent trois ou quatre filles de l'hôpital qui me traînèrent du jardin au réfectoir des filles, ensuite à la cuisine. Là étoit la gouvernante de l'hôpital, nommée la sœur Marie, où elle me donna des soufflets et des coups de pied; ensuite elle se fit apporter un bâton qu'elle me rompit dessus en me disant : « Gueuse, chienne d'huguenote, tu ne veux pas aller à l'église! » Elle commença à me décoeffer pour me tirer par les cheveux, mais elle n'en trouva point. On me traîna par mes bras et ensuitte on me porta à la chapelle, mais non pas sans cris ny sans larmes; car le pavé en étoit mouillé, non-seulement pour les coups que j'avois receus, mais parce que je me voyois dans le temple des idoles. Ce soir-là on me donna un lict qui étoit assez bon; mais je ne pouvois pas me déshabiller, ny tourner les bras, ny les lever, ny lever la tête, de tant qu'on m'avoit meurtrie de coups. C'étoit le premier jour que j'entray à l'hôpital, à huit heures du soir.

Le lendemain, on nous fit lever à quatre heures et demi du matin pour travailler; quoique je ne pouvois pas lever la tête, parce que mon col étoit tout meurtry, il me falloit pourtant travailler. A six heures, deux filles me prirent et me menèrent dans la chapelle mal-

(1) Il est fort probable qu'à Grenoble Mademoiselle de Leuze avait montré devant ses juges une fermeté qui lui valut d'abord l'emprisonnement qu'elle eut à subir dans la tour Dauphine, puis, lors de son arrivée à Valence, une *recommandation* spéciale auprès de l'infâme directeur de l'hôpital. Plus tard, comme on le verra, ce dernier reconnaissait lui-même que Jeanne de Leuze et Blanche Gamond étaient ses prisonnières les plus « opiniâtres. » On n'aurait pu rendre un plus magnifique hommage à la fidélité des deux captives.

gré moy, et bien que je leur disois : « Je suis de la religion, je n'y veux pas aller, » elles me répondoient : « C'est l'ordre de l'hôpital; les autres qui n'ont pas changé non plus que vous, elles y vont et ne font pas tant les opiniâtres que vous. Voulez-vous, comme hier, vous faire assommer à coups de bâton? et partant vous y irez ou on vous y portera. »

Le soir venu, La Rapine me fit venir devant luy et celles qui n'avoient jamais changé. Nous étions six en sa présence; il y en avoit d'autres; mais elles étoient dans des cachots ou dans des cabinets, qui n'étoient pas présentes avec nous. Il fit venir vingt ou trente papistes. Quand nous fûmes touttes là, il nous fit arranger devant luy; il s'adressa à nous en nous disant : « Vous [êtes] des opiniâtres et des rebelles au roy et à Dieu; mais il faut que vous changiez ou vous crèverez sous les coups. Je vous feray venir, maudite race de vipères, à coups de nerf de bœuf; car je sçay mon métier par routine; j'ay cinquante-six années; je vous feray obéir, gueuses, mieux qu'aucun homme du royaume; car l'hôpital n'est pas fait pour vous; mais vous êtes icy pour obéir aux ordres de l'hôpital, et c'est le commandement de Monseigneur l'évêque de Valence (1). Vous serez la balieure et la râclure de l'hôpital; vous balierez depuis le matin jusques au soir, et si vous y manquez, vous aurez cent coups de bâton; après cella, je vous feray mettre dans un cachot, là où je vous feray mourir de faim; mais afin que vous languissiez plus longtemps, vous aurez un peu de pain et de l'eau, et il est impossible que vous puissiez résister aux coups; à la fin vous serez crevées dans trente ou quarante jours tout au plus; nous le sçavons, car nous avons expérimenté et éprouvé cella. Après tout cella, on vous jettera à la voirie; le roy sera défait d'un méchant sujet; voilà une chienne morte, malheureuse en cette vie, damnée en l'autre; comptez là-dessus, chiennes, gueuses, c'est votre partage. » Après cella, La Rapine s'adressa aux papistes qu'il tenoit dans l'hôpital et leur dit : « Je vous donne charge d'avoir soin de ces huguenotes; vous les ferez balier, frotter, écurer depuis le matin jusques au soir, depuis le haut de l'hôpital jusques au der-

(1) Daniel de Cosnac, évêque de Valence et de Die en 1654, et archevêque d'Aix en 1687. Ce prélat, très-hostile aux réformés, fut l'un des promoteurs les plus actifs de la révocation de l'édit de Nantes. Dans ses *Mémoires*, il se glorifie d'avoir, avant même que cet édit eût été abrogé, « entièrement fait détruire leurs prêches » dans son diocèse, « et fait faire des conversions par plus de trente mille hommes, dont plus de la moitié, » ajoute-t-il, « a heureusement persévéré dans la religion. » Voy. sur la conduite de Cosnac à l'égard des protestants, le *Bull. de la Soc. de l'Hist. du Protest. franç.*, t. I, p. 167 et suiv., et présent volume, p. 370 et suiv.

nier et plus bas étage, et n'épargnez pas ces brebis galeuses; si elles ne vous obéissent pas, venez me le rapporter aussitôt, ce qu'elles feront et ce qu'elles diront; si vous manquez de venir le rapporter, vous aurez cent coups; car vous êtes les filles de la maison, c'est pourquoy vous me devez être fidelles (1). » Je suis persuadée qu'on mettroit ce que j'ay écrit au nombre des fables, si plusieurs honnorables personnes à qui Dieu a fait la grâce de souffrir pour la même cause que moy et à qui Dieu a fait aussy la grâce de sortir, ne rendoient un fidelle témoignage à tout ce que j'avanceray (2).

Ce même soir on me fit changer de lict; on me mit dans une chambre qu'on nommoit Sainte-Thérèse, là où je n'étois pas mal, parce que j'avois des draps; mais le soir suivant on me changea pour la troisième fois; on me mit en une chambre qu'on nommoit Sainte-Catherine, là où il y avoit des poux et des puces et des punaises, une chose prodigieuse, tellement qu'il me sembloit tous les matins qu'on m'avoit donné les étrivières, de tant que ma chair me cuisoit. Je n'avois point de draps, tant seulement une couverte et de la paille. On nous défendoit de prier Dieu; on s'en alloit tâter de nuit à mon lict si je me levois pour prier; si on m'eût trouvée à genoux, j'aurois eu des coups de bâton. On nous faisoit travailler le dimanche. Il ne nous étoit pas permis de blanchir ny de faire blanchir nos chemises; les poux nous couroient dessus; il nous étoit défendu de nous les ôter. Le pain qu'on nous donnoit étoit fort noir et du plus amer; car, pendant trois ou quatre jours, il me fut impossible d'en mettre un morceau à ma bouche, quelque effort que je fisse en moy-même.

Le 29e ou le 30e de may, La Rapine étoit à la porte de la chapelle avec un bâton à la main comme la coutume. Et comme tous ceux qui étoient de la religion y alloient par force et à contre-cœur, il dit à un homme de la religion : « Chien, tu vas si lentement à l'église et tu ne marches pas plus vite! Je te feray bien marcher à coups de bâton! » En même temps, il le frappa si fort qu'il le jetta par terre, et il se mit à crier : « Tous ces chiens et chiennes d'huguenots,

(1) Selon Ant. Court (*Hist. manuscrite des Eglises réf. de France*, t. I, p. 255), d'Hérapine avait pris pour devise le quatrain suivant, « que quelqu'un avoit fait à sa louange : »

« Partout où je passai, je portay la terreur,
Je fouettai jusqu'au sang et fis sentir ma rage,
En n'épargnant ainsi ni le sexe ni l'âge,
Je soumis tout à ma fureur ! »

(2) En particulier, Madame Reymond, née Terrasson, de Die, qui a aussi écrit une relation de ses souffrances. Ant. Court, qui a eu ce document entre les mains, en transcrit, dans son *Hist. des Eglises réf. de France*, quelques passages que nous reproduisons plus loin. Voy. l'Appendice.

quand on les mène dans l'église, ils y vont par force, et ils aimeroient mieux aller à un supplice; il semble qu'ils y iroient plutôt qu'à l'église. Mais c'est le commandement de monseigneur l'évêque de Valence que tous ceux qui sont dans l'hôpital aillent tous les jours à la messe; il me faut exécuter ses ordres : c'est pourquoy je me tiens à la porte pour voir s'ils prennent de l'eau bénite et s'ils font le signe de la croix, et s'ils manquent la messe; si cela leur arrive, je les roueray et les feray rouer de coups. » On nous défendoit d'aller au garde-robe, et ce n'étoit que par fantaisie quand on nous laissoit aller aux commodités. Mais la plus grande de toutes nos souffrances, c'est qu'on nous faisoit aller deux fois le jour au temple des idoles. Je ne puis penser à cela que je ne tire des torrens de larmes de mes yeux, puisque c'est le plus grand péché que j'aye commis en ma vie; c'est pourquoy je m'adresse aux personnes pieuses et leur demande le secours de leurs prières, afin que ce péché ne me soit point imputé. Je ne le cache pas, car ceux qui cachent leurs transgressions ne prospéreront point; mais ceux qui les confessent et délaissent obtiendront miséricorde. J'ay dit : Je feray confession de mes transgressions à l'Eternel, et tu as ôté la peine de mon péché; et avec Job : J'ay péché; que te feray-je, conservateur des hommes? Je me confesse à Dieu, et Dieu est fidelle et juste pour me pardonner mes péchés; je passe condamnation devant Dieu afin de n'être point condamnée (1). Je confesse que ma vie n'a pas répondu à la sainteté de notre religion; c'est pourquoy Dieu a permis que j'aye souffert tant de maux.

Le 9e juin, un mardi, on me faisoit charier de l'eau avec Mademoiselle de Leuze. Une fille, nommée Muguette, nous suivoit après avec une verge à la main, qui nous en frappoit les doigts. Et la cornüe que nous portions étoit pleine et pesante, que deux hommes auroient eu peine de [la] porter; et comme nous étions faibles, ce feut cause que celle qui étoit avec moy, le bâton lui glissa de la main, et nous versâmes deux ou trois verres d'eau sur le pavé. Ce feut la cause qu'on s'en alla appeller Rapine, qui feut embrasé de courroux contre nous; et comme j'étois dans la salle, que je filois, je vis entrer Rapine, qui dit : « Cette gueuse, chienne d'huguenote que je cherche, descend, marche devant moy! Tu ne te contentes pas d'être gâtée, tu gâtes les autres; tu es un poison icy dedans, tu empêches que les autres changent. J'y mettray ordre, car tout à l'heure tu auras cent coups. Mets-toy là à genoux, gueuse, chienne,

(1) Prov. XXVIII, 13; Ps. XXXII, 5; Job VII, 20; 1 Jean I, 9.

brebis galeuse! » Alors La Rapine s'en alla; et comme j'étois à genoux à la porte de la boutiquerie, dans la cour des garçons, je profitai du temps pour demander grâce et miséricorde.

*Prière quand on croit mourir pour l'Evangile.*

O mon Seigneur, mon Dieu et mon Père! me voicy, ta servante, humblement humiliée sous tes yeux, pour te demander pardon de mes péchés que j'ay commis depuis l'heure de ma naissance et pour implorer ton secours. Envoye-moi tes saints anges qui me consolent et qui me fortifient dans mon agonie; et comme Jésus-Christ a été mené comme une brebis muette à la tuerie, et comme un agneau devant cellui qui le tond, ains il n'a point ouvert la bouche, et puisqu'il nous a laissé un patron afin d'ensuivre ses traces, fais moy la grâce, ô mon Dieu, que je le suive, que je n'ouvre pas la bouche contre mes ennemis. Tiens donc toy-même le guichet de mes lèvres, ou, si tu permets que j'ouvre la bouche, que ce soit pour te dire que je mets mon âme entre tes mains, ensuitte [pour] te prier pour ceux qui vont bientôt déchirer ma personne. O mon Dieu! que cette épreuve est amère et douloureuse! et qui est-ce qui pourra exprimer les angoisses de mon âme? car je ne vois rien qui ne m'afflige et [n'] augmente mes douleurs! Je me vois entre les mains des ennemis de ta vérité, qui tâchent d'arracher Jésus-Christ de mon cœur et [de] me faire périr; non-seulement je suis oppressée avec la mort, mais j'ay à combattre l'enfer même et à soutenir tous les efforts de mes ennemis qui s'élèvent devant moy. O mon Dieu! c'est ta cause, ce sont tes intérêts; ne permets pas que je succombe aux ruses de tes ennemis! Et puisque c'est pour l'espérance d'Israël que je vais être liée et garrottée, soutiens-moy; que ton bras puissant dise à mon âme que tu es sa délivrance. Il est vray que je suis loin de mon pays natal, mais je ne suis pas plus éloignée du ciel; reçois donc mon âme dans ton ciel. Je n'ay point de pasteur qui me console dans mes angoisses; mais tu seras toi-même mon consolateur et mon pasteur. Console-moy, fortifie-moy par ton Saint-Esprit; que ton bâton et ta houlette me soutiennent, en sorte que, quoique je chemine en l'ombre de la mort, je n'aye rien à craindre. O puissant et miséricordieux Seigneur, ne permets pas que je perde courage et que je succombe à la tentation; mais fais que, par le bouclier de la foy, je puisse éteindre tous les dards enflammés du malin. Qui est-ce qui me séparera de toy, ô mon Dieu? Sera-ce les coups, ou la persécution, ou les oppressions, pé-

ril, famine, nudité? Non; en touttes ces choses je seray plus que vainqueuse en cellui qui m'a aimée, mon Seigneur, car je suis assurée que ny mort, ny vie, ny anges, ny principautés, ny puissances, ny choses présentes, ny choses à venir, ny profondeur, ny richesses, ny aucune créature ne me séparera jamais de ton amour, que tu m'as montré en Jésus-Christ, ton Fils bien-aimé, mon Sauveur.

La seconde Rapine, nommée Marie, laquelle venoit de tenir conseil avec son adjoint, le premier Rapine, pour m'ôter la vie, elle fit l'ignorante en me disant : « Que faites-vous là? et qui est-ce qui vous a fait mettre à genoux? Levez-vous de là. Dites-moy, n'êtes-vous pas bien misérable de ne vouloir pas changer? Si vous nous promettiez, vous sortiriez et vous vous en iriez à Genève, là où il vous plairoit. » Elle n'oublia rien, et par douceur et par menaces, pour me faire changer. Et comme elle ne peut rien obtenir sur moy, elle me fit aller au réfectoir des filles; elle me dit : « Mettez-vous à genoux, » puis fit venir six ou huit filles, que quand l'une me quittoit, l'autre me prenoit, où elles ne manquèrent pas, et par douceur et par flatterie, et par menaces; et comme elles ne peurent pas obtenir ce qu'elles demandoient, elles s'en allèrent rapporter le tout à La Rapine. Je ne dis pas les douleurs cuisantes que je sentois, à cause des ampoules que j'avois aux genoux, qui m'étoient sorties du venin que j'avois tiré de la basse-fosse, et de plus qu'on m'avoit surprise; et comme il y avoit plus d'une heure que j'étois là à genoux, cella augmentoit mes douleurs. A même temps, je vis venir cette Marie, qui me dit : « N'êtes-vous pas lassée de demeurer là à genoux? Vous êtes bien malheureuse; pourquoy ne vous tirez-vous pas de la peine où vous êtes? Nous vous faisons charier de l'eau pour la verser par terre; nous vous avons fait ballier (balayer) le jardin, [ce] qui n'étoit pas nécessaire; tout cella que nous vous faisons faire, ce n'étoit que pour épuiser votre patience, vous le connaissez très-bien, à cette fin de vous faire changer. Croyez-moy, si vous avez de la charité, faites-la paroître, ayez-en pour vous-même; tirez-vous de touttes ces souffrances, car vous allez tout présentement recevoir les étrivières, mais d'une manière que le sang sortira de touttes parts, et. pour cella, vous ne mourrez pas, et vous languirez tant plus. Croyez-moy, changez, car aussy bien vous ne pouvez pas faire les fonctions de votre religion; au contraire, il faut que vous alliez à l'église comme nous. » Je lui répondis : « Vous m'y faites aller par force; mais je n'y crois du tout

point, et tout ce que j'y ai veu ne sert qu'à m'affermir davantage, et je suis mieux de ma religion que le jour que j'entrois icy; ainsi touttes vos persécutions ne servent qu'à m'affermir. »

Elle s'en alla; mais plutôt La Rapine vint, transporté de furie et de rage, qui avoit un doigt d'écume à la bouche. Il me dit : « Tu es encore là, gueuse, chienne; on ne t'a pas baillé cent coups, et personne ne peut obtenir sur toy de quitter cette maudite religion! Je le dis malgré moy, tu souffriras comme un martyr, mais comme un martyr du diable. Tu recevras les étrivières tout présentement, ensuite on te mettra dans un cachot, là où tu crèveras et finiras malheureusement tes jours; étant crevée, on te jettera à la voirie; le roy sera défait d'un méchant sujet. Voilà une chienne morte, un tison d'enfer, damné à tous les démons; compte là-dessus, gueuse! » Et après qu'il eut joué touttes sortes de personnages, il s'en alla à la cuisine et dit aux cuisinières : « Donnez les étrivières à cette huguenote; mais ne l'épargnez pas; que si vous l'épargnez, vous serez mises à sa place. »

A l'instant on me fit lever, et on me fit entrer à la cuisine. Sitôt que j'y feus dedans, l'on ferma bien toutes les portes, et je vis six filles, que chacune d'elle lioit un paquet de verges d'ozier de la grosseur que la main pouvoit empoigner, et de la longueur d'une aune. On me dit : « Déshabillez-vous; » ce que je fis. On me dit : « Vous laissez votre chemise; il la faut ôter. » Elles n'eurent pas la patience qu'elle-mêmes me l'ôtèrent, et j'étois nue depuis la ceinture en haut. On apporta une corde de laquelle on m'attacha à une poutre qui tenoit le pain dans la cuisine; en m'attachant on tiroit la corde de toutes leurs forces, puis on me disoit : « Vous fais-je mal? » Et alors elles déchargèrent leur furie dessus moi, et en me frappant l'on me disoit : « Prie ton Dieu! » C'étoit la Roulatte qui me tenoit ce langage. Ce fut à ce moment là que je reçus la plus grande consolation que je puisse recevoir de ma vie, puisque j'eus l'honneur d'être fouettée pour le nom de Christ, et de plus d'être comblée de ses grâces et de ses consolations. Que ne puis-je écrire les influences, consolations et la paix inconcevables que je sentois au dedans de moi! Mais pour le sçavoir, il faut passer par la même épreuve; elle étoit si grande que j'étois ravie, car là où les afflictions abondent, la grâce abonde par-dessus. On avoit beau s'écrier : « Redoublons nos coups; elle ne les sent pas, puisqu'elle ne dit mot ny ne pleure point. » Et comment aurois-je pleuré, puisque j'étois pâmée au dedans de moi? Mais, sur la fin, mes pieds ne purent pas me soutenir parce que mes forces étoient faillies; aussy j'étois pen-

due par mes bras, et voyant que j'étois comme couchée par terre, alors on me détacha pour me frapper mieux à leur aise. On me fit mettre à genoux au milieu de la cuisine; là elles achevèrent de gâter les verges sur mon dos, tant que le sang me couloit des épaules. Le courage me faillit, tant que je tombai sur ma face; je m'écriai : « Mon Dieu, mon Dieu! miséricorde à moi, pauvre affligée! » En même temps, elles furent deux qui me relevèrent de terre; elles me tordirent les bras en me vêtissant ma chemise; elles disoient : « Demain vous en aurez autant, si vous ne changez pas. » Je leur répondis : « Je sçay que je changeray de la terre au ciel; mais pour de religion, jamais de ma vie. » Et comme elles me mettoient mon corps (corset), je les priai de ne me le mettre pas, mais tout seulement mon manteau; elles ne firent que pis, me serrèrent tant plus; et comme j'étais enfle et noire comme du charbon, ce me fut un double supplice et double martyre. O douleurs inconcevables! ô maux cuisants! Mon Dieu, adoucis mes maux qui sont en grand nombre!

J'ai creu de n'être pas hors de propos de mettre par écrit les noms de celles qui me tirent souffrir ce martyre, pour certifier la vérité que j'avance. La 1re, Susanne Roulatte; la 2e, Françon Pourchiliane; la 3e, N. Bourdelatte; la 4e, Claudine Trouillière; la 5e, Susanne Guiermande; la 6e, N. Muguette. Voilà les noms de celles qui me firent souffrir les maux qu'il n'est pas possible à croire.

C'étoit à deux heures après midi, et quoique je pouvois pas me remuer, il me falloit pourtant travailler. Et tantôt on venoit en disant : « Quatre huguenottes pour travailler et pour charrier de l'eau! » dans un moment après on revenoit en criant : « Encore deux ou trois huguenottes pour charrier de la farine! » et tous les jours on augmentoit nos peines et nos supplices. Aussy je regardois ce lieu-là comme l'image de l'enfer; je désirois ardemment d'en sortir ou par la mort ou par la vie; nous n'avions point de relâche; incessamment nous étions persécutés. Un monsieur, nommé Clary, qui avoit été ministre, venoit de temps en temps; il étoit de Dye; c'étoit pour nous persécuter. Pour luy avoir répondu, je fus advertie secrètement, de nuit que j'étois dans le lict, par Mademoiselle Anne Dumasse, laquelle me dit : « Je suis icy de la part de touttes nos sœurs qui vous prient et moy aussy, que vous ne disputiez plus avec personne; car on a dit qu'on vous donneroit demain les étrivières, à cause que vous avez disputé avec ce Clary de Dye, et nous en sommes extrêmement affligées qu'on vous fasse tant souffrir. » Je leur répondis : « Ne vous affligez pas; celui qui m'a donné la

hardiesse et la force de parler me donnera la patience de souffrir leurs coups. »

Tantôt je priois ma garde de me laisser prendre de l'eau pour boire, elle ne le vouloit pas permettre; je la priois qu'elle me permît d'aller au nécessaire, mais tout cela m'étoit inutile. Le soir venu, je luy dis de rechef : « Je vous prie, laissez-moy aller... ou venez avec moy. » Elle vint avec moy, et aussy Judith Royvit (1); mais elle avoit sa garde aussy bien que moy. Nous ne fûmes pas plutôt dans la cour des filles qu'on s'en alla rapporter à La Rapine que Judith Royvit avait fait signe à Mademoiselle de Monstardié (2), qui étoit enfermée dans un cabinet, quoique cela n'étoit pas. Sitôt que nous fûmes entrées dans le réfectoir des filles, La Rapine vint, comme sa coutume, dans une grande furie, et, transporté de rage, il se fit apporter un bâton, et ensuitte en frappa Judith Roidit; il le luy rompit dessus. Il dit : D'où est-ce que nous venions? On luy répondit : « De la cour... » Alors il dit : (3) « ..... Ces gueuses d'huguenottes; car je ne prétends pas qu'elles aillent en aucun endroit; si elles y vont, venez me le dire, elles auront cent coups. » En disant cela, il continuoit à frapper cette pauvre fille. Les larmes me tomboient des yeux de voir ma chère sœur traitée de la sorte; mais, qui plus est, je m'attendois d'en recevoir autant, voyant qu'elle n'étoit pas plus coupable que moy. Mais je n'eus que la peur, parce que j'avois fait un présent; car je ne manquois pas d'adoucir ma garde, ou par parole, ou par argent, ou par linge que je leur donnois; mais aussitôt on m'ôta cette garde, et on m'en donna une plus méchante.

Un samedi, on me fit escurer de la vaisselle tout le jour, et ensuite on me donna cinq ou six chandeliers pour les frotter; je les rendis comme s'ils fussent venus du marchand, car je tâchois de me faire aimer, et aussy qu'on ne trouvât pas lieu pour nous battre. Mais aussy on me donna un chandelier qui étoit rompu, et comme je le frottois, il s'acheva; on me dit que je l'avois rompu, mais qu'on me romproit de même les côtes, et aussi les os. Cette triste nouvelle se sçut en même temps dans tout l'hôpital, tellement

(1) La prisonnière que notre manuscrit nomme *Judith Royvit* ou *Roidit*, et l'*Histoire* d'Ant. Court, *Riory*, est probablement la même personne que Judith Roiry, qui par un arrêt du parlement de Grenoble, rendu le 4 novembre 1686, fut condamnée à être rasée, enfermée sa vie durant, et à avoir ses biens confisqués. *Bull.*, t. VIII, p. 303.

(2) Elie Benoît nous apprend que cette prisonnière, qu'il nomme de *Mostardie*, perdit l'esprit, apparemment à la suite des barbares traitements que lui fit endurer d'Hérapine. *Hist. de l'Edit de Nantes*, t. III, 3e partie, p. 1026.

(3) Nous supprimons ici quelques expressions grossières.

que mes chères sœurs en étoient extrêmement affligées de me voir de rechef exposée à de si grands maux. Monsieur Rozier (1), qui étoit touché de la froissure de Joseph, m'envoya dire que j'offrisse de l'argent pour le chandelier et que je le payasse; que si je n'avois pas d'argent, il m'en envoyeroit. Je lui répondis : « J'en ay déjà offert; mais pour cela on me dit que ma personne en souffriroit. »

Le lendemain, qui étoit le dimanche, on ne manqua pas de nous faire travailler aussi bien que les autres fois. On nous faisoit balier la cour des filles, mais on ne nous donnoit point de balais à touttes; il falloit que nos doigts feussent les balais, et nous ramassions la boue avec nos mains. Dans ce temps-là, La Rapine vint. Nous croyons que c'étoit fait de nous; car La Rapine étoit en une rage épouvantable, que jamais je ne l'avois vu d'une si grande furie; nous étions quatre ou cinq filles de la religion que nous croyons de mourir ce jour-là; je ne crois pas qu'il y eut point de démons dans l'enfer: ils étoient tous sortis contre nous. Après quoy, on nous fit aller ôter les méchantes herbes du jardin. Je dis à la seconde Rapine, nommée Marie : « Vous nous faites travailler le dimanche; ne sçavez-vous pas que tous ceux qui violent le jour du repos n'entreront jamais au ciel? » Elle me dit : « Il est permis dans l'hôpital; les pères religieux nous en donnent la permission. »

Il ne faut pas que j'oublie que M. le comte de Tessé nous étoit venu visiter, accompagné de deux évêques (2); il demanda à La Rapine si celles qui avoient été renvoyées de la part du parlement n'avoient pas changé de religion. La Rapine répondit que non, en lui disant que nous étions des opiniâtres et des obstinées : « Mais je fis valoir le manège, » dit-il; « tout cella va comme il faut. Elles sont la balieure et la râclure de l'hôpital; j'augmente tous les jours leurs peines et leurs supplices; si elles manquent à leur devoir, vous sçavez l'ordre de la maison. » L'ordre étoit que, quoiqu'ils fussent papistes de naissance, si on venoit à manquer à quelque chose, on leur donnoit cent coups. En effect, nous avons appris par Louis Bla, qui nous remit nos os lorsque nous fûmes tombées, que par un jour il en avoit accommodé qui avoient les coudes, ou les bras, ou les jambes rompues ou démises, des coups qu'on leur avoit donnés. Je vous laisse à penser le traitement qu'on faisoit à nous qui étions de la religion, et que la cour de Grenoble nous

(1) Ce prisonnier, que Blanche Gamond nomme plus loin Royer, était peut-être Pierre Royer, qui figure, à la date du 27 novembre 1685, dans la liste des réformés jugés par le parlement de Grenoble. *Bull.*, t. VII, p. 136.

(2) Probablement Daniel de Cosnac, qui, vers ce temps, fut promu à l'archevêché d'Aix, et son successeur à Valence, M. de Champiny.

avoit envoyés là pour nous faire maltraiter. Aussi La Rapine nous disoit que le parlement donnoit les ordres : « Mais moy, » dit-il, « je les exécute, car on m'a établi pour cella ; je fais le commandement de mon maître, qui est le roy et Dieu. » C'étoit sa coutume de préférer les puissances humaines à Dieu ; par là on voyoit sa profanation, de nommer Dieu après le roy de la terre. Et il avoit fait dessein de faire un nouveau supplice dans l'hôpital, qui étoit de nous mettre une corde au col, et une pierre à chaque pied ; mais Dieu ne luy permit pas d'exécuter son dessein.

Il m'envoya dire que je m'apprêtasse, dit-il : « Demain on vous donnera les étrivières à cause du chandelier que vous avez rompu. » Et de plus la Marie cruelle me dit que ma vie n'étoit pas longue : « Demain, dit-elle, on vous assommera de coups. » En effect, si ce grand Dieu n'y eût pourveu, c'étoit fait de moy ; car si La Rapine eût régné encore quatre jours, j'étois jettée à la voirie. Mais Dieu eut souvenance de nous, et fut touché de nos larmes ; c'est pourquoy Dieu exaucea nos prières, et nous en délivra dans le temps que nous attendions le moins. Le même jour, à neuf ou dix heures du soir, il fallut qu'il partît à la hâte (1). C'étoit le 11 juillet que Dieu nous délivra de ce persécuteur La Rapine ; tellement que je puis dire que j'ai veu prendre fin à mes plus grands persécuteurs avant que de sortir de l'hôpital. Car j'avois demandé à Dieu que devant qu'il fût six ou douze mois tout le plus, mon commissaire (2) eût à rendre compte à Dieu de l'injustice qu'il me faisoit, et Dieu l'appella dans moins de six mois par une rude maladie, et même il demeura cinq jours à l'agonie ; ensuite il en mourut le lendemain, à cinq heures du matin.

Je balie la salle et ensuitte le bureau. Je ne peus pas sitôt avoir fait, parce que, depuis les étrivières, j'étois devenue comme ladre ; j'avois par tout mon corps des ampoules, qui étoient de la grosseur d'un pois ; ce n'étoit pas de la gale, mais du sang meurtry. Je ne dois pas laisser ce qui m'étoit arrivé, il y a huit ou dix jours, lorsque j'ôtois les poux qui m'avoient entamée. C'étoit à la pointe du jour, pendant que les papistes étoient dans le lict. Je croyois que personne ne me voyoit, ny ne me pouvoit voir ; mais sitôt que je feus à la fenêtre et que je commençois d'ôter les poux de ma chemise, il vint une de ces papistes, nommée Françon Pourchillonne,

(1) En suite de l'avis qui lui fut donné par un ami que le parlement de Grenoble venait de le décréter de prise de corps. Voy. l'Introduction.

(2) M. de Petitchet, devant lequel Blanche Gamond comparut à plusieurs reprises pendant le cours de son procès à Grenoble.

laquelle j'ay nommée cy-dessus. Elle me donna un si grand coup sur mon dos, qu'il m'ôta les croûtes des playes de mes épaules. Je m'écriay : « Mon Dieu ! » puis je me retournay vers celle qui m'avoit frappée, en luy disant : « Pourquoy me frappez-vous? quel mal ai-je fait? » — « Quoy, me dit-elle, ne vous a-t-on pas défendu avec menaces de vous ôter les poux? Il faut que la vermine vous mange, puisque vous ne voulez pas changer. Tout à l'heure vous aurez les étrivières, car je m'en vay le rapporter à M. de La Rapine que vous vous ôtez les poux. » Tout cela achevoit de m'affliger, tellement que je ne pouvois pas me baisser pour balier. Cette meurtrière Marie vint, portant un paquet de clefs à la main ; elle me dit : « Tu n'as pas encore fait ny achevé de torcher ces coffres, gueuse d'huguenotte ! » Elle n'eut pas plutôt dit cella qu'elle leva la main pour me donner des clefs au visage ; mais, par un don de Dieu, la muraille receut le coup, qui emporta du mourtier ; je vous donne à penser s'il ne m'eût défait la face. Le même jour, la fièvre me prit ; mais, outre la fièvre continuelle, le redoublement d'accès me prenoit à cinq heures du matin, un jour et l'autre non. Le pavé étoit mon lict, et il auroit été un bonheur pour moy si on m'eût laissée sans me tourmenter ; car, outre ma garde, qui étoit un démon à tout moment pour me persécuter, outre cella, il venoit des prêtres.

Le 15 du même mois, il vint un jésuite accompagné d'un homme ; il entra dans la chambre où j'étois, et demanda s'il y avoit des religionnaires ; on luy dit que ouy. Il nous fit grande civilité, ensuite de grands offres ; il nous témoignoit qu'il étoit touché de nos afflictions. « Car j'ay appris, dit-il, que La Rapine vous a fait souffrir beaucoup ; mais que ne vous tirez-vous de la peine où vous êtes? Ce qui vous tient là, c'est l'ignorance ; mais faites-vous instruire ; vous avez icy des personnes qui vous instruiront. » Une nommée Magdelon Rufit, malvivante, qu'on avoit mise là dedans pour sa mauvaise vie, et [qui] même nous a beaucoup fait souffrir, elle prit la parole et luy dit : « Je suis icy pour cella, mon révérend père ; M. de La Rapine m'a donné ordre pour cella, mais elles ne veulent pas luy obéir. » Je luy répondis : « Je ne veux pas m'instruire d'une religion dont je ne veux pas faire profession. » Le jésuite dit qu'il avoit fait le tour de l'Europe : « Par conséquent, j'ay un grand esprit, dit-il ; croyez-moy, faites-vous instruire, et quittez votre religion. » Je luy répliquay que je ne voulois pas m'instruire de leur religion, que Dieu avoit caché ces choses aux sages et aux entendus, mais [qu']il les a révélées aux petits enfants. « Il est ainsi, Père, parce que tel a été ton bon plaisir, nous dit Jésus-Christ en

son Evangile selon saint Matthieu, chap. XI[e]. » Il me dit : « Il est vray ; mais ne sçavez-vous pas que la folie des hommes est plus que la sagesse des femmes? expliquez-moy cella. » Je luy répondis : « Quoy, Monsieur! vous aviez dit que vous aviez tant d'esprit, et vous me demandez cella à expliquer! » Alors, il se mit en colère contre moy, et me dit des injures, et s'en alla. Ce ne fut pas le tout; il s'en alla rapporter à la cruelle Rapine ce que j'avois dit; ce feut de grandes menaces ce jour-là pour moy. J'étois couchée au coin du jardin, car je ne pouvois plus marcher, mais je me traînois comme je pouvois par terre, tantôt çà, tantôt là; je ne trouvois point de bonne place, à cause des douleurs cuisantes que je sentois; outre cella, c'étoit le jour de mon accès. Je faisois horreur à tous ceux qui me voyoient, je ne dis pas seulement à mes ennemis, mais aussy à mes chères sœurs, qui avoient l'honneur de souffrir pour le nom de Christ. Dans ce temps-là, Magdelon Rufit me vint dire, de la part de la Marie, qu'elle avoit dit qu'on me mît dans le cachot : « à cause, dit-elle, que vous avez répondu au Père. » Je luy dis : « Allez querir les clefs; je suis plus prête d'y entrer que vous de l'ouvrir. » On croyoit de m'effrayer, mais on me donnoit de la joye, puisque je souhaitois et désirois ardemment la solitude pour m'entretenir avec mon Dieu, et le prier qu'il subvînt à touttes mes infirmités.

Pendant ces tristes afflictions pour moy, monsieur mon parrain apprit que je n'étois plus à Grenoble; voicy une de ses lettres qu'il m'envoya :

« De Lauzane, ce 25[e] juin 1687.

« Mademoiselle ma très-chère filleule,

« Loué soit Dieu qui vous a choisie pour rendre témoignage à la vérité, et pour être rendue conforme aux grandes souffrances de notre divin Sauveur. Il ne fait pas cet honneur à tous, et il le fait à vous; il vous a choisie pour cella; avisez comme vous vous comporterez. Déjà, par le passé dans votre longue prison, il vous a assistée, fortifiée et donné le courage de supporter en patience tous les divers maux qu'on vous a fait souffrir; il vous en a fait sortir victorieuse, dont je le loue et le bénis de touttes les puissances de mon âme; et, maintenant, il a pleu à sa sagesse de vous destiner à des persécutions plus cruelles encore, et à soutenir ce qu'il y a de plus cruel et de plus terrible dans les persécutions d'aujourd'hui. O ma chère filleule, ne vous sentez-vous pas assez de courage pour essuyer encore tous ces tourmens? Je sçay que vous êtes disposée à tout souffrir et à tout endurer; mais cette résignation vient de Dieu,

qui parachèvera en vous la bonne œuvre qu'il a commencée. Regardez, regardez à ces personnes qui ont passé devant vous par ces épreuves et qui ont tenu bon contre diverses tentations; et cet illustre martyr M. Melluret (1), de glorieuse mémoire, dont le nom vivra éternellement et dont les souffrances ont été un sacrifice de bonne odeur aux hommes, aux anges, en un mot, à toute l'Eglise de Dieu. Ne voulez-vous pas, ma chère filleule, être ferme, garder le bon dépôt de la foy? ne voulez-vous pas être fidelle à votre bon Sauveur, qui a tant enduré pour vous? Prennez bien garde de ne point faire de lâcheté, car toutte l'Eglise a les yeux sur vous. On vous tourmentera, on vous affligera, on vous annéantira, on vous promettra, on vous envoyera des gens pour vous tenter et pour vous tromper, soit par les promesses, soit par les menaces; mais ne les écoutez point, ne leur cédez en façon quelconque. Satan est non-seulement cruel, mais il est aussy rusé; défiez-vous de tous ses tours et de touttes ses addresses. Vous avez fait plus de la moitié du chemin de vos souffrances, selon toutes les apparences; et que reste-t-il encore, ma chère filleule, hors que la patience? Ne voyez-vous pas cette nuée de martyrs qui, en France, dans cette dernière persécution, ont souffert des tourmens cruels et inouïs, mais qui les ont souffert jusqu'à la mort? Les autres ont été battus jusqu'au sang, les autres estropiés, les autres déchirés par les chiens. Mon Dieu, que leur fin a été glorieuse, puisqu'ils ont soutenu tous ces tourmens sans murmure, et qu'ils ont rendu leurs âmes à Dieu, comme de saints martyrs, et qu'ils sont allés remporter la couronne de gloire que Dieu a mise sur leurs têtes! C'est maintenant, ma chère filleule, qu'ils sont dans les cieux très-hauts; c'est maintenant qu'ils triomphent avec les saints et les anges; c'est maintenant que notre Sauveur a essuyé touttes les larmes de leurs yeux. Leur face est plus resplendissante que le soleil; ils sont assis avec Jésus-Christ sur son thrône. Ne souhaitez-vous pas, ma chère filleule, d'être un jour de ce nombre? Courage, ô vierge et épouse de Christ! bientôt le grand Sauveur célébrera le festin spirituel de vos noces; vous aurez dans ce divin repas les martyrs, les confesseurs, les vierges qui y assistent et vous serez couronnée de gloire et d'honneur. Croiriez-vous, mon aimable filleule, que les souffrances du temps présent feussent comparables à la gloire qui est à venir? Non, non, il n'y a nulle

(1) Il s'agit ici du pieux avocat Jean Menuret, de Montélimar, qui, victime des atroces cruautés de d'Hérapine, avait expiré deux mois auparavant dans l'un des cachots de l'hôpital de Valence. Voir ci-dessus, p. 372. Comp. Jurieu, *XX^e^ Lettre pastorale* et *Bull. de la Soc. de l'Hist. du Protest. français*, t. XI, p. 388.

comparaison. Les souffrances du temps présent sont légères, et la gloire qui vous attend dans le ciel est incomparable et incompréhensible. Vous pouvez en avoir goûté les prémices par les consolations du Saint-Esprit dans votre cœur lorsque vous avez été en prison, ou lorsque vous avez souffert, ou lorsque vous chantiez les louanges de Dieu, ou que vous le priez, ou enfin lorsque vous lisiez sa Parole; mais enfin, ce n'a été jusques icy que comme une étincelle en comparaison d'un grand brazier, et toutefois vous goûtiez des plaisirs inénarrables. Jugez par là quelles seront vos joyes dans le paradis lorsque vous suivrez l'Agneau de Dieu partout où il ira, qu'il vous fera participer de sa plus grande gloire, qu'il sera tout en vous et que vous serez toutte en luy. Icy est la patience des saints, là-haut est la gloire; icy sont les combats, là-haut sont les triomphes; icy sont les afflictions légères, là-haut est un poids d'une gloire excellemment excellente. Ce grand Dieu veuille vous en mettre en possession et vous en donner de jour en jour de plus grandes prémices. Que le Consolateur habite dans le fond de votre âme pour vous fortifier et finir votre course à la gloire! Amen!

« Au reste, je me recommande bien fort à vos saintes et ardentes prières, et à celles de touttes les personnes qui souffrent avec vous; dites-le-leur, je vous en prie. Nous prions Dieu pour vous en public et en particulier. J'ay appris avec douleur que vous avez été transportée d'une prison à une autre beaucoup plus cruelle. Ce grand Dieu qui vous a fortifiée dans la précédente vous fortifiera en celle-cy. Tenez ferme; souffrez constamment, c'est pour l'honneur de votre Maître, et dites avec saint Paul : Je suis assurée que ny mort, ny vie, ny ange, ny principauté, ny puissance, ny chose présente, ny chose à venir ne me séparera jamais de l'amour que Dieu m'a porté en son Fils Jésus-Christ. » « F. M. »

Le 18e dudit mois, la gouvernante de l'hôpital cy-devant nommée, adjointe de La Rapine, Dieu nous délivra d'elle aussy miraculeusement que dudit La Rapine; car, à sept heures du matin, elle étoit dans l'église qu'on la vint querir sans aucun délay; il fallut qu'elle partit; depuis ce jour-là, je ne l'ai jamais veue (1).

Dans l'hôpital, le lendemain, je baliai la salle; le redoublement de fièvre me prit; ma chemise étoit toutte mouillée de sueur de travail; et comme j'étois extrêmement mal, je m'en allay jeter sur

(1) On peut supposer que cette mégère, gravement compromise par l'enquête qui avait eu lieu contre d'Hérapine, se déroba comme ce dernier, par la fuite, au juste châtiment que ses cruautés devaient lui attirer.

le lict, là où je trouvai Mademoiselle Dumasse, qui étoit malade depuis qu'on luy avoit donné les étrivières, et un fardeau de linge qu'on luy avoit fait porter, qui lui avoit fait un si grand mal à l'estomach qu'il devint tout enflé. Je ne feus pas plutôt sur le lict que la Roulatte et la Grimaude, transportées de furie, vinrent contre moy en me disant : « Allons à la messe ! Il ne manque plus que vous; nous vous avons cherchée partout. » Je leur dis : « Je n'iray point. » Elles me flattèrent et me promirent beaucoup, si j'allois à la messe. Je leur dis que je n'avois à faire de touttes leurs promesses, que je n'y irois point du tout, qu'elles me fissent venir le recteur de l'hôpital, que je luy parlerois : « J'en aurai plus de raison que de vous; car vous êtes des brutales, et n'entendez pas une raison. » Alors, elles me jettèrent du lict en terre; elles prirent un bâton, et me dirent : « Vous faites la rebelle, à cause que M. de La Rapine, ny la sœur Marie ne sont pas icy. Ils viendront bientôt; mais, en attendant, nous serons encore plus méchantes qu'eux. Vous n'y voulez pas venir par douceur, vous y viendrez par force; nous vous y porterons. Allons, marchez, huguenote ! » Et comme je ne voulois pas marcher (j'étois couchée sur le pavé), elles me frappèrent à coups de pied, ensuitte du bâton qu'elles avoient à la main. Et comme elles ne cessoient de me frapper, ma chère sœur Dumasse leur dit : « N'avez-vous pas regret de faire cella? Vous voyez bien qu'elle a son accès de fièvre, et qu'elle n'est pas en état de marcher. » Mais elles luy dirent : « Oh ! nous viendrons vous querir quand nous aurons mis celle-cy dans l'église, et si vous ne voulez pas y aller, nous vous en fairons autant. » Quand elles eurent rompu le bâton sur moy, ensuitte on me traîna par la chambre, et de celle-la dans celle de Sainte-Thérèse, et aussy dans celle de Sainte-Ursule. Quand on m'eut traîné jusques aux degrés, elle me levèrent droite et me prirent chacune sous les bras, et me firent descendre les degrés. Je ne dis pas les cris, les soupirs et les larmes que je versay, non pas des coups, mais de ce qu'on me portoit au temple des idoles. Je disois : « O Dieu, fais-moy justice, débats ma cause ! Jusques icy tu as permis qu'on m'a fait aller au temple des idoles; mais, puisque tu es mon Dieu fort, délivre-moy de cette idolâtrie, ne permets pas qu'on m'y mène. Et pourquoy suis-je toutte courbe de coups que tu permets que mes ennemis me donnent? »

Mais quand je feus à la porte, je redoublai mes cris, de sorte que le capucin vint avec tous ses ordres, car il alloit dire la messe; il demanda [ce] que c'étoit. La Roulatte dit : « Mon père, c'est une hu-

guenotte qui fait la malade pour n'aller pas à la messe. » Je pris la parole : « Je souhaiterois d'avoir la santé; mais pour cella je n'y irois point. » Puis je me tournai vers le capucin et luy dis : « Monsieur, voyez mes bras qui sont tous noirs de coups qu'on m'a donnés tout présentement, à cause que je ne veux pas aller entendre votre messe, ny aller dans l'église. Monsieur, quand Jésus-Christ envoya ses apôtres pour prêcher son Evangile, il leur défendit de porter ny épée, ny bâton, ny bourse; mais, dans votre religion, on use de tout cella. Monsieur, je suis de la religion, grâces à Dieu, et depuis que je suis dans l'hôpital, Monsieur de La Rapine m'a fait aller par force et à coups de bâton dans votre église. Monsieur, ce qui se fait par force et sans foy est péché, dit saint Paul aux Romains (1). C'est pourquoy j'aime mieux mourir que de pécher de rechef; faites-moy mourir, je suis prête de recevoir la mort, mais non pas d'aller à votre messe. » Ce capucin fut fort touché, et il me consola par plusieurs parolles, principalement par celles-cy : « Ne vous affligez pas, ny ne pleurez pas, vous n'y irez plus, » me dit-il. Et il vouleut me tâter les bras, et m'ayant trouvé un grand redoublement de fièvre, il me fit asseoir sur un degré et s'en alla. Comme je continuois à soupirer et à verser des larmes, il se tourna et me dit : « Je vous supplie, ne pleurez pas, ne vous affligez pas, car cella augmente votre fièvre. »

En effet, il étoit vray; mais les douleurs cuisantes et les coups que j'avois receus et que je sentois étoient cause que je versois des larmes en abondance, et je jetois de grands soupirs, quelle contrainte que je fisse en moy-même, quoique je sentois une joye inénarrable au dedans de moy de la grâce que Dieu m'avoit fait; car je disois : « La voicy, l'heureuse journée que Dieu m'a fait voir, de m'avoir non-seulement délivrée de la messe, mais aussy de travailler le dimanche. On ne t'empêchera plus de te mettre à genoux pour prier Dieu qu'il augmente ta foy. Gloire soit à Dieu, car il a incliné son oreille vers moy, de ce qu'à six heures du matin, le 19e juillet, Dieu a fait vertu par sa dextre. Les cordeaux de la mort m'avoient environnée, les détresses du sépulchre m'avoient rencontré; j'avois rencontré détresse et ennuy, j'étois devenue misérable, et il m'a mise en sauveté. Mon âme, retourne en ton repos, car l'Eternel t'a fait du bien; car, ô Dieu, tu as retiré mon âme de la mort, mes yeux des pleurs, et mes pieds du trébuchement; je chemineray en la présence de l'Eternel en la terre des vivants (2). »

(1) « Tout ce que l'on ne fait pas avec foi est un péché. » Rom. XIV, 23.
(2) Ps. CXVI, 3, 6-9.

Comme je continuois, un prêtre nommé Monsieur Genest, que La Rapine avoit mis à sa place, m'interrompit et me dit que j'avois mis un grand désordre dans l'hôpital : « Vous nous avez mis en scandale, » me disoit-il. Ensuitte il me menaçea, et comme j'étois dans le lict, il me dit : « Croyez-moy, changez de religion; je feray votre abjuration comme vous voudrez, d'une manière que vous n'offencerez pas Dieu. Si vous voulez me promettre, ce ne sera que pour vous ôter d'icy; sortez de cette grande misère.

— Monsieur, Dieu m'en sortira quand bon luy semblera; je ne quitterois pas ma religion pure et sainte pour entrer dans une qu'on a augmenté et retranché.

— Qu'est-ce, me dit-il, qu'on a retranché?

— Monsieur, la coupe, que Jésus-Christ nous dit : Beuvez-en tous; et vous en privez le peuple. »

Il me dit : « On vous la donnera, et je vous promets, en foy de prêtre, de vous la faire donner. »

Je lui répondis : « Que serviroit-il de me la faire donner quand on la refuse aux autres? Donnez-la premièrement à tout votre peuple. Otez touttes les images et statues de vos églises; prêchez le pur Evangile de notre Seigneur Jésus-Christ, et non pas dire vos messes; car Jésus-Christ s'est offert une fois pour touttes, dit saint Paul aux Hébreux (1), et ainsi il n'est pas besoin d'offrir de rechef; de plus, il ne se peut point faire de sacrifice sans sang. »

Enfin nous disputâmes pendant tout le temps qu'on disoit la messe. Et ainsi qu'il s'en alloit, il m'offrit ses secours, de quoy je le remerciai très-humblement. En effect, c'est un bonhomme, et duquel je parlerai souvent cy après, puisqu'il revint bientôt, accompagné de M. Durand. Il me dit : « Voici, je viens moy-même d'appeler Monsieur le médecin, afin qu'il aye soin de vous. » Il le pria de rechef, en ma présence, de faire ce qui luy seroit possible pour moy. Et quand le médecin eut tâté mon bras, et ensuitte veu ma langue, il ordonna qu'on me donnât deux lavemens et qu'on me purgeât, et après tirer du sang; mais je luy dis : « Monsieur, je ne permettray pas qu'on me fasse cella. » Il me dit : « Pourquoy? Vous êtes fort dangereuse[ment malade]. » Ensuitte il s'adressa à Monsieur Genest et luy dit : « Elle est bien mal; je n'avois point veu de malade en cet état. » Et comment aurois-je peu supporter tous ces remèdes ou médecines, quand on ne me donnoit point de bouillon, sinon d'eau bouillie avec des choux verds, qu'il y avoit

(1) Hébr. IX, 26.

des poux et des chenilles, parce qu'on ne les lavoit ny tiroit, comme j'en ai très-souvent trouvé dans ma soupe? Mais pour du sel et du beurre, on y en mettoit fort peu, tellement que quand on me présentoit ce bouillon, le dédain et le vomissement me prenoient.

Ce même jour-là, Roulatte me vint querir et me mena à l'infirmerie, là où les autres malades étoient. Elle me mit au lit que Monsieur Melluret (Menuret), cet illustre martyr, étoit mort; elle me dit : « Depuis que Monsieur Melluret est mort dans ce lit, personne n'y a été dedans; mais à présent vous y serez. »

Cependant on ne manqua pas de s'en aller rapporter le tout à Monsieur l'évêque de Valence, lequel vint dans l'hôpital, et Messieurs les recteurs. Celles qui m'avoient frappée luy dirent de rechef : « Monseigneur, les huguenottes continuent à faire les rebelles; elles ne veulent pas aller à la messe. » L'évêque leur répondit : « Je le crois, qu'elles n'y veulent pas aller, puisqu'elles n'ont pas changé. » On luy dit que Monsieur de La Rapine les faisoit aller à la messe par force ou à coups de bâton, quoiqu'elles n'ont pas changé. L'évêque leur répliqua en leur disant : « Vous ne pouvez pas forcer à cella celles qui n'ont pas changé, parce que le roy le défend (1). »

C'est là où j'ay demeuré l'espace de deux mois, où je fus détenue d'une fièvre continue et redoublement d'accès. Quand je demandois de l'eau pour me rafraîchir la bouche, pour la plupart du temps on me la refusoit en me disant : « Faites-vous catholique, et on vous en donnera. » Il y avoit un très-honnête homme dans l'hôpital, nommé Monsieur Royer, duquel j'ai déjà parlé, qui y étoit détenu pour la religion. Il tâchoit de nous soulager secrètement, et luy-même prit un jour la peine de nous apporter du citron et des oranges confites au sucre; cella nous soulageoit. Mais il sortit bientôt, car il vint nous dire adieu; et quand il eut embrassé mes chères sœurs et

(1) Le prélat qui tenait ce langage modéré n'était évidemment pas M. de Cosnac, mais son successeur, M. de Champiny, qu'animait, comme nous l'apprend Madame de Bressac, un esprit fort différent du sien. « M. l'abbé de Champiny, évêque de Valence, est arrivé depuis quelques jours, » écrit cette dame à la marquise d'Arzeliers, en date du 24 juillet. « C'est un homme très-distingué par son mérite en toute manière, et l'on peut dire que, sans vouloir paraître dévot, tout ce qu'il fait nous marque que c'est un grand homme de bien. Il nous paraît aussi scandalisé des actions de Rapine qu'on peut le souhaiter, et, sans garder de mesure avec l'archevêque, il dit hautement que s'il avait été plus tôt évêque de Valence, il n'aurait jamais souffert ce scélérat dans son diocèse, qu'il l'aurait bien empêché d'y maltraiter les pauvres et de tyranniser Messieurs de la religion, que ce n'est ni l'esprit de l'Église, ni l'intention du roi. M. l'évêque de Die n'a pas témoigné des sentiments moins charitables. Il fut lui-même délivrer toutes les personnes de son diocèse qui étaient encore dans les prisons de Rapine; il paya leur dépense et leur donna de l'argent pour se conduire (?) jusques chez eux. »

pris congé d'elles, il vint vers mon lict; mais je luy dis : « Monsieur, je vous prie, ne me touchez pas, de peur que vous ne preniez mon mal, car ce sont des fièvres malignes. » Mais cella n'empêcha pas; il voulut m'embrasser, et il prit congé de moy en m'offrant ses services : que quand Dieu luy auroit fait la grâce de sortir dehors, il feroit tout ce quy luy seroit possible pour moy; de quoy je le remerciay de tout mon cœur. Alors nous fûmes destitués de tout secours humain. On demeura quinze jours sans me donner aucune chose; plusieurs de mes chères sœurs me virent la toile aux yeux, et une des servantes de l'hôpital, nommée Marceline, disoit : « Ce corps sera mien, car celle à qui il appartient s'en va mourir; » et le bruit fut par tout l'hôpital que j'étois morte. En effect, je puis dire que les jeûnes et les prières ardentes que Monsieur mon parrain défunct faisoit pour moy à Dieu, outre celles de l'église, m'ont arraché d'entre les bras de la mort.

Ce même jour qu'on croyoit que je n'aurois pas de vie jusqu'au soir, Dieu ne me suscita pas une poule qui vint faire un œuf à mon chevet, car je n'avois pas la force de le mettre à la bouche; mais Dieu me suscita Mademoiselle Auberton, de Valence, qui me vint voir et m'apporter deux œufs du jour même. Elle prit la peine de les faire cuire à demy; après quoy elle prit le jaune dans une cuillier, ensuite elle ouvrit mes dents avec une cuillier, et mit le jaune dans ma bouche. En me le mettant, elle me dit: «Je suis venue souvent pour vous voir, mais on ne m'a pas vouleu laisser entrer; car si je feusse plutôt été icy, vous ne seriez pas dans l'état où vous êtes, mais je viendray tous les jours, s'il plaît à Dieu, et vous apporteray quelque chose, pourveu qu'on me laisse entrer. » En effect, cette chère demoiselle ne manqua pas de venir six ou sept jours tout de suite; mais puis, on ne la laissa pas entrer, quoiqu'elle vint; elle s'en retournoit de la porte sans entrer.

Dans ce temps-là, je perdis la veue, tellement que je n'y voyois rien; car je receus cette lettre d'un très-illustre avocat, — qui ne m'avoit jamais veu, ny moy non plus luy (mais depuis j'ay eu l'honneur de le voir lorsque j'étois à Grenoble dans le lict), à qui j'ay de grandes obligations, principalement pour ses bonnes et saintes prières qu'il faisoit pour moy; aussi je fais des vœux très-ardents pour sa prospérité. Je mettrois son nom, mais je me retiens, de peur de luy faire des affaires (1), — mais je ne peus pas la lire de longtemps, à cause de mes yeux :

(1) Dans un résumé plein d'intérêt du *Récit des persécutions de Mademoiselle Gamond*, M. Jules Chavannes vient d'émettre la conjecture que le corres-

« Je ne vous ay jamais veue, ma chère sœur en Christ, et je ne laisse pas d'avoir pour vous de l'admiration et de la tendresse, la plus grande qu'on puisse imaginer. Je ne connois point votre personne, et je ne sçay si vous êtes belle ou laide, grande ou petite, droite ou courbe, et je ne laisse pas d'en être charmé et de sentir pour vous plus d'estime et d'amitié que tout le monde ne m'en peut donner; ainsi certes ce n'est pas le monde qui forme en moy ces merveilleux mouvements et sentiments. Le monde n'est pas digne de vous, et ce que la renommée publie de votre caractère particulier, et de votre vertu, et de votre constance et piété, avec la connoissance que m'en ont donné vos billets, qui m'ont été communiqués, et tout ce que j'en ai sceu et ouy dire, vous élève dans mon esprit et dans celluy de tous les véritables chrétiens si fort au-dessus du monde que je ne puis plus écouter mes sentiments. Les considérations du monde les ont retenus dans votre première prison; elles ont combattu encore dans la seconde; mais enfin je ne [me] puis plus empêcher de vous les faire connoitre. Votre patience, votre humilité, votre fermeté, votre débonnaireté et votre piété sont les véritables et caractères ineffaçables des vrays confesseurs de Dieu, et tous vos sentiments et touttes vos dispositions sont si chrétiennes qu'asseurément votre condition est plus digne d'envie que de pitié. Vos prisons [sont] longues et dures et cruelles, et votre condamnation ignominieuse selon le monde; et si vous la portiez avec un autre esprit que vous ne faites, je vous en plaindrois; mais avec le courage et la piété que vous me paraissez avoir, je ne crois pas qu'il y aye au monde une personne plus heureuse et plus glorieuse. Le joug de Jésus-Christ est pesant au mondain, qui n'a que la foiblesse; mais il est doux et léger aux âmes fidelles qui le portent en patience. Ma chère sœur, je ne puis me lasser de publier et d'envier votre bonheur et votre gloire; vous avez tout entrepris et soutenu et résisté à tout pour la cause du grand époux de votre âme, et avec tant de modération, de bénignité et de piété qu'en nous y marquant le soutien de la pure et véritable religion, nous y voyons clairement l'esprit de Jésus-Christ, par la vertu duquel vous avez été heureusement dirigée.

« Mais, ma chère sœur, gardez-vous bien de l'orgueil et de ne contrister pas le Saint-Esprit, qui vous a fait tant de grâces. Si

pondant de Blanche était le célèbre Claude Brousson, alors domicilié à Lausanne (*Chrétien Evangélique*, du 20 août 1867). On sait que Brousson abandonna, en 1689, la carrière de la jurisprudence pour celle du ministère évangélique, et couronna neuf ans plus tard par le martyre une vie saintement consacrée au service de son Maître.

vous soutenez cette glorieuse affaire comme vous l'avez commencée, votre nom sera mis sur le cathalogue de ces saints martyrs et de ces saintes martyres dont le nom vit encore chargé de bénédictions; Dieu vous distinguera dans les récompenses, et vous serez avec Jésus-Christ entre les premiers ressuscités; mais attribuez le courage que vous avez à la grâce de Dieu, qui fait en vous cette grande œuvre, si digne d'admiration. Hélas! vous ne me connaissez pas et je ne le mérite pas, mais je soupireray toutte ma vie avec des larmes de sang pour déplorer mon péché, implorer la miséricorde de Dieu, et convoiter votre justice. Nous avons veu des colonnes brisées par le vent de la tentation, des gens tombés malheureusement que nous eussions appellés les successeurs des martyrs, et qui se sont trouvés les successeurs de saint Pierre reniant son Maître par foiblesse. Qui sait ce qui vous a soutenue entre tant de chutes, et qui vous a préférée à votre sœur la Cassagne, que cette main toutte puissante du bon Dieu, qui soutient qui il veut, qui laisse tomber qui il veut par la profondeur de ses jugements? Quel bonheur, ma chère sœur, de vous avoir voulu choisir pour vous faire un exemple de cette sainte persévérance aujourd'huy si rare! Prenez bon courage, au nom de notre grand Dieu et très-doux Sauveur Jésus-Christ, et vous souvenez, ma chère sœur, que vous souffrez pour celluy qui a souffert pour vous; quand luy aurez-vous rendu ce que vous avez receu de luy? Souvenez-vous de ce que votre Sauveur vous offre la couronne au bout de la carrière, et qu'[il] vous dit : « Aye bon courage, combats le bon combat! « Celui qui vaincra, je le feray seoir sur mon trône, ainsy aussi que « moy ay vaincu, et suis assis avec mon Père en son trône. (1) » Souvenez-vous que les anges sont à présent les spectateurs de votre combat, qu'ils en attendent l'issue, et qu'ils préparent une place à votre sainte âme dans leur troupe sacrée. Ou vous demeurerez dans les souffrances de la persécution, ou vous les surmonterez et en sortirez. Si ce dernier arrive, comme j'y ay une grande espérance par la bonté divine, qui vient par sa providence de vous donner de grands relâchements lorsque vous vous y attendiez le moins, que vous serez heureuse entre vos frères et sœurs! Vous aurez droit de dire comme saint Paul : « Que nul ne me donne de la fâcherie, car « je porte en mon corps les flétrissures du Seigneur Jésus (2). » Nous baiserons vos playes et nous vous regarderons avec admira-

(1) Apoc. III, 21.
(2) Gal. VI, 17.

tion et tous avec envie, vous accompagnant partout de nos acclamations et de nos bénédictions. Si vous laissez la vie dans la prison et dans vos peines, Dieu vous préparera dans le ciel une gloire distinguée des autres ; car vous devez croire que les couronnes des martyrs sont plus riches et plus belles que celles des simples fidelles. Dites donc : Tout bien compté, cette légère affliction, qui ne fait que passer, n'est pas à contrepeser à la gloire qui est à venir, laquelle doit être révélée en moy. Plût à Dieu que je vous peusse peindre la gloire du ciel, la joye des âmes qui voient Dieu et qui le possèdent, la plénitude des bienheureux, qui sont plongés dans un océan de délices, les transports des saints, qui embrassent leur divin Sauveur, qui sont dans la glorieuse société des patriarches, qui chantent les louanges de Dieu avec les anges et qui sont pleins d'une joye qui surmonte tout entendement. Mais pourquoy entreprendrois-je de vous les dépeindre, moy qui suis dans le péché, à vous dont la justice vous en fait savourer si délicieusement les avantages et les prémices, bien plus efficacieusement que qui que ce soit ne pourroit jamais faire? Entretenez-le seulement par la force de la même grâce qui vous anime, et levez souvent les yeux et le cœur de ce côté-là, et que ce grand objet vous soutienne.

« Gardez-vous aussy, ma très-chère sœur, d'une très-dangereuse présomption (1) : le funeste exemple de tant de gens qui sont tombés de foiblesse. Quand votre cœur, séduit par les ruses de votre plus grand ennemi, vous diroit que Dieu les sauvera et leur faira miséricorde, et qu'il en faira de même à vous quand vous suivrez leurs traces, et que vous aurez un même sort qu'eux, ha, n'écoutez pas les flagorneurs et [faites] comme Abraam qui effaroucha ces oiseaux qui veulent troubler votre sacrifice (2). Il est vray qu'il faut venir là-dessus au précepte de Jésus-Christ de ne juger pas, afin que nous ne soyons point jugés. Laissez les frères et les sœurs au jugement de Dieu, en espérance que Dieu leur faira miséricorde, c'est-à-dire qu'il leur donnera repentance ; mais, au nom de Dieu, ma chère sœur, ne soyez pas tentée de les imiter. Croyez-en au témoignage de ceux qui font une triste expérience de ce malheureux état, dont leur conscience leur fait sentir incessamment un ver qui les ronge et qui ne leur donne aucun repos ny le jour ni la nuit ; lorsque le soleil se lève, le jour leur reproche leur crime, et lorsqu'il se couche, [la nuit] leur fait craindre qu'il n'y ait plus de lu-

(1) D'un très-dangereux écueil.
(2) Allusion à Genèse XV, 11.

mière pour eux. D'ailleurs, n'est-il pas vray que l'état où ils sont est au moins douteux, et le vôtre n'est-il pas certain? Ne seroit-ce donc pas une fureur de quitter un état et un chemin qui certainement vous conduit à la plus grande gloire du paradis pour vous jetter dans une voye qui peut-être vous conduiroit à la perte? C'est tout cella que vous pouvez en penser.

« Mais, outre cella, ma chère sœur, votre malheur seroit plus grand que cellui des foibles ou de ces timides dont nous venons de parler; car vous devez penser qu'à cellui à qui a été donné plus, plus luy sera redemandé. Les grâces que Dieu vous a faites jusques icy sont si grandes que vous n'en sçauriez jamais assez rendre de reconnoissance à Dieu. Il vous a donné un courage et une force qui a peu d'exemples, et ce n'est pas seulement pour être glorifié en vous, mais pour affermir les autres ébranlés de son Eglise, à l'imitation de saint Paul, qui dit au premier des Eph. (1) : « Et pour luy et pour vous, mes frères, je veux bien que vous sçachiez que les choses qui me sont arrivées ont tourné à un plus grand avancement de l'Evangile, en sorte que mes liens en Christ ont été rendus célèbres par tout le prétoire, par tous les autres lieux, et que plusieurs des frères au Seigneur, assurés par mes liens, osent parler plus hardiment de la parole sans crainte. » O combien est précieux le talent que vous avez receu, mais aussy combien seroit criminelle votre lâcheté si vous alliez enfouir ce talent! Quand une personne tombe dès le commencement de la carrière, on dit : Il n'est pas propre pour une si grande course, et on l'excuse; mais s'il court vigoureusement jusqu'à deux pas près du but, et qu'ayant déjà les mains sur la couronne, [il] se laisse aller, on le traite de lâche et de misérable.

« Poursuivez donc constamment la course qui vous est proposée, puisque vous avez devant vous une si grande nuée de témoins. Regardez à la foule de ces saints martyrs de Jésus Christ qui vous ont précédé, qui ont été brûlés, torturés, tenaillés quelquefois des années entières, qui ont vu tomber leurs entrailles dans le feu avant que de rendre l'âme. Cette dernière persécution nous en fournit des exemples de toutte manière, de toutte condition, de tout sexe, dont les noms sont écrits au livre de vie. Nous avons entr'autres la mémoire de M. Melluret, qui a fini glorieusement sa course dans le martyre, des cruautés du bourreau dont la Providence divine vous a

(1) Cette citation est tirée non de l'épître aux Ephésiens, mais de celle aux Philippiens, I, 12-14.

déchargée pour votre soulagement. Nous avons aussy le sieur Fulcrand Rey, proposant en théologie, de Nîmes, et le sieur Maroles, avocat. Le premier a achevé glorieusement sa course et les actes de son martyre sur une potence à Beaucaire (1), et l'autre poursuit ceux de sa glorieuse confession dans les galères perpétuelles où il a été condamné et traduit (2). Et une infinité d'autres dont je vous en ferois les histoires qui ne seroient pas inutiles à votre consolation, si je ne prévoyois que je n'aurois pas assez de papier; ce sera une autre fois, si j'apprends que vous y preniez plaisir. Et cependant je prends mon discours où je l'ai laissé.

« Votre prison est dure, ma chère sœur; on vous a traînée à la messe avec le bâton et on vous a, dites-vous, donné les étrivières; mais cella n'approche pas encore des souffrances du feu, ny de cette nuée de témoins dont nous venons de vous parler, que vous avez devant vous; cella est bien éloigné, dis-je, de celles qui ont fait suer des grumeaux de sang au Seigneur Jésus, le Sauveur du monde, pour vous, et des cruels clouds qui luy ont percé les sacrés pieds et mains pour l'attacher à l'infâme bois de la croix pour notre rédemption. Dites donc : « Nous n'avons point encore combattu jus-
« qu'au sang en combattant contre le péché, » et avec saint Paul :
« J'endure ces choses, mais touttefois je ne les prends point à honte;
« je sçay à qui j'ay creu et je suis persuadé qu'il est puissant pour
« garder mon dépôt jusqu'à cette journée-là; » et avec le même apôtre au 2e [chapitre] de la même épître à Timothée : « J'endure des tra-
« vaux jusques aux liens comme si j'étois une malvivante, mais la
« parole de Dieu n'est point liée; » et aux Galates, chap. VI, v. 17 :
« Je porte en mon corps les flétrissures du Seigneur Jésus, je meurs
« avec luy et suis crucifiée avec luy; » et aux Actes, chap. XX :
« Je ne fais cas de rien et ma vie ne m'est point précieuse, pourveu
« qu'avec joye j'achève ma course (3). »

« Qu'elle est glorieuse cette prison! le séjour en est plus honorable que si vous étiez dans les palais des roys de la terre. C'est l'appareil du festin que ce grand époux de votre âme vous destine à ses nôces avec luy, et quelque jour la mémoire vous en sera si heureuse qu'elle sera dans votre esprit une de vos plus douces con-

(1) Ce jeune chrétien, premier martyr des Eglises réformées de France après la révocation de l'édit de Nantes, avait été mis à mort le 7 juillet 1686.

(2) Louis de Marolles, conseiller du roi, arrêté vers la fin de l'année 1685 pour avoir tenté de s'enfuir du royaume, fut condamné le 9 mars suivant aux galères perpétuelles et à la confiscation de ses biens. Après plusieurs années de cruelles souffrances, ce fidèle confesseur de l'Evangile mourut à Marseille le 17 juin 1692.

(3) Hébr. XII, 4; 2 Tim. I, 12; II, 9; Actes XX, 24.

solations. Courage donc, ma chère sœur, que rien ne vous puisse faire relâcher de votre gloire ! Tenez-vous toujours ferme à votre bienheureuse espérance. Vous serez bienheureuse quand on vous aura persécutée ; réjouissez-vous et vous égayez, car votre salaire est grand ès cieux ; ainsi ont-ils été persécutés, les prophètes qui ont été devant vous, dit notre Seigneur au chapitre V de saint Mathieu. Dites avec saint Paul aux Philippiens et aux Hébreux : « Jé- « sus-Christ m'est gain à vivre et à mourir et j'espère qu'il sera « glorifié en mon corps soit par la vie, soit par la mort ; » et au 1er [chapitre] des Colossiens : « Je me réjouis maintenant en mes « souffrances ; c'est que j'accomplis le reste des souffrances de Christ « pour son corps, qui est l'Eglise ; » et au 1er des Philippiens : « Mes liens en Christ ont été rendus célèbres par tout le prétoire « et par tous les autres lieux ; plusieurs de mes frères, assurés par « mes liens, osent parler plus hardiment de la parole sans crainte (1). » Si je voulois raisonner à votre avantage sur ce passage et conclurre par le VIIIe des Romains... mais il ne me reste du papier, après avoir exalté votre gloire, que pour implorer votre justice. Et comme les prières qui sortent de la presse des liens pour le nom de Jésus-Christ ont plus de force et d'efficace, particulièrement que celles qui sont dans la confusion des lâches et des timides, ne me refusez pas les vôtres par la miséricorde de notre grand Dieu et Maître. »

Quoique j'eusse extrêmement mal à mes yeux, cette lettre ne laissa pas d'estre leue, car sitôt que je l'eus receue, je l'envoyai à mes chères sœurs qui étoient dans les cachots. Elles la receurent et la leurent avec une grande joye.

Et bien que nous feussions fort mal, nous ne laissions pas d'avoir des visites de dames et de demoiselles pour nous persécuter et nous faire changer s'ils eussent peu. Il vint un prêtre qui s'addressa à deux de mes sœurs et leur demanda si elles étoient de la religion ; Mademoiselle Terrasson répondit qu'ouy. Il luy demanda si elle ne vouloit pas changer ; elle luy dit que non. Ensuite il luy dit : « Qui est celle qui est dans ce lict-là ? — C'est une demoiselle bien malade. — Est-elle de la religion ? — Oui, Monsieur. »

Il s'approcha de mon lit. On lui dit : « Monsieur, laissez-la en repos, car je crois qu'elle dort. » Mais cella n'empêcha pas ; ce prêtre eut l'effronterie de lever le drap et de me découvrir la face. Sitôt

(1) Matth. V, 10, 12 ; Phil. I, 21 ; Col. I, 24 ; Phil. I, 13, 14.

qu'il m'eut veue, il me dit : « Vous avez besoin de penser à vous; car vous êtes dans un pauvre état. » Je luy répondis : « Monsieur, vous en avez plus besoin que moy; car vous avez deux maîtres à servir, et comment ferez-vous pour accomplir à tous deux? » Il me dit : « Quels sont-ils? — Dieu et le commandement de votre Eglise. » Il me dit : « Le commandement de notre Eglise, c'est comme quand vos ministres vous commandoient quelque chose de la part du synode. — Monsieur, il y a bien de la différence, car nos ministres ne commandent rien qui ne soit conforme à l'Ecriture sainte. »

(*La fin au prochain numéro.*)

---

# CORRESPONDANCE

## LA BOITE-A-PERRETTE

Wesserling, 24 juillet 1867.

Monsieur.

J'ai dans le temps déjà envoyé sur la *Boîte-à-Perrette* une citation de Mézeray qui a été insérée au *Bulletin,* VIII, 384. — Je viens de trouver, dans mes lectures, un passage qui confirme la signification janséniste de cette expression, et qui vient ainsi à l'appui de la citation du « *Dictionnaire des proverbes français* de La Mésangère » insérée au *Bulletin,* VIII, 13.

On lit dans les *Mémoires* de la marquise de Créquy, II, 27 :

« Madame de Montmorency n'a pas manqué de tester et d'établir fidéicommis sur fidéicommis en faveur de la Boîte-à-Perrette; elle a légué toute sa fortune aux Appellants contre la bulle *Unigenitus,* qui s'en sont fait le partage; l'archevêque schismatique d'Utrecht et sa petite Eglise en ont recueilli 32,000 livres de rente, et l'abbé Grégoire en touchait 1,000 écus de pension quand il était à l'Assemblée constituante. On n'a supprimé cette allocation que lorsqu'il a été désigné pour évêque constitutionnel de Loir-et-Cher.

Recevez, etc. ED. SAYGEY.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1867.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

# DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Collection complète de la 1re série, t. I à XIV, prix : 150 francs.

—

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

—

Le t. Ier de la 2e série du *Bulletin*, formant un beau volume de 600 pages, est en vente au prix de 10 fr.

---

## AVIS

Les quittances ont été remises le 15 mars à la maison chargée de les encaisser. Il en sera donc présenté aux personnes qui ont soldé leur abonnement *depuis cette époque*. Ces personnes, en les renvoyant, sont priées de mentionner au dos la cause de leur refus.

Les abonnés dont le nom ou l'adresse ne seraient point parfaitement orthographiés sur les bandes imprimées sont priés de transmettre leurs rectifications à l'administration.

---

## ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

| | |
|---|---|
| 1re année, 2e —, 3e —, 4e —, 5e —, 6e —, 7e —, 8e — | 10 francs le volume. |
| 9e année, 10e — | 20 francs le volume. |
| 11e année, 12e —, 13e —, 14e —, 15e — | 10 francs le volume. |

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1866) : 150 francs.

# AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

Les personnes qui n'auront pas soldé leur abonnement le 15 mars, recevront une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. » pour l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, secrétaire, avenue de Neuilly, 30, hors Paris. L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1867.